

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 115 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2010.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité et Conseil communal	pages	2	à	11
Administration générale	pages	12	à	23
Finances	pages	24	à	30
Domaines	pages	31	à	33
Bâtiments	pages	34	à	42
Urbanisme	pages	43	à	45
Travaux	pages	46	à	55
Ecoles	pages	56	à	64
Cultes	pages	65	à	66
Police et Contrôle des habitants	pages	67	à	72
Feu	pages	73	à	74
Protection civile	pages	75	à	76
Sécurité sociale	pages	77	à	80
Conclusions	page	81		

MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

MUNICIPALITE

Présidence :	M. Yvan Tardy, Syndic
Vice-Présidence :	M. Daniel Christen (jusqu'au 30 juin 2010) M. René Vuilleumier (dès le 1 ^{er} juillet 2010)
Répartition des sections :	
Administration générale, finances, activités culturelles, sports, vigne	M. Yvan Tardy, Syndic Suppléant : M. René Vuilleumier
Travaux, parcs et promenades, forêts, terrains de sport, cimetières, feu	M. Daniel Christen Suppléant : M. Jean-Claude Sheppard
Urbanisme, constructions, police	M. René Vuilleumier Suppléant : M. Yvan Tardy
Assainissement (épuration, déchets), bâtiments, domaines, cultes, protection civile	M. Jean-Claude Sheppard Suppléant : M. Daniel Christen
Ecoles, sécurité sociale, accueil de l'enfance et de la jeunesse	M. Pierre Jolliet Suppléant : M. Jean-Claude Sheppard

La Municipalité a tenu 46 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Yvan TARDY, Syndic, représente la Municipalité :

- au comité de l'Union des communes vaudoises (Président)
- au comité de pilotage EtaCom
- au secteur Est de Lausanne Région
- à la société des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- à l'Association Biopôle
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission d'animation
- au conseil de Fondation de Beaulieu

Monsieur Daniel CHRISTEN, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission intercommunale des Services Industriels
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- à la commission de défense contre l'incendie et de secours
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région

Monsieur René VUILLEUMIER, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'urbanisme
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- à la commission de construction de l'EMS La Girarde
- à la commission communale de police
- à la conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
- au groupe de coordination du métro m2
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise

Monsieur Jean-Claude SHEPPARD, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'exploitation du chalet "L'Espérance" à Leysin
- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur de la Région Lausanne-Nord de la protection civile
- au conseil intercommunal de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à la commission d'animation

Monsieur Pierre JOLLIET, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- à l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au Centre d'animation de la jeunesse
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- à la Coopérative du logement à but social, Epalinges

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2010)

Président	:	M. André Overney
1^{ère} Vice-Présidente	:	Mme Mercedes Assal
2^{ème} Vice-Président	:	M. Mazyar Yosefi
Scrutateurs	:	M. Georges Rosset Mme Odile Georgallides
Scrutateurs suppléants	:	Mme Catherine Burki M. Olivier Veraguth
Secrétaire	:	Mme Fabienne Gheza
Secrétaire suppléante	:	Mme Françoise Aubert

COMMISSION DE GESTION

Président	:	M. Mazyar Yosefi
Membres	:	M. Philippe Cordonier M. Yann Glayre Mme Florence Käslin M. Jean-Luc Magnenat M. Alain Monod M. Enea Rezzonico M. Marc-Henri Rossier M. Ali Yahiaoui

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de six séances :

23 février

- Demande de crédit pour l'acquisition d'un broyeur à branches pour les services communaux des travaux et forêts
- Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule articulé pour le Service communal des travaux
- Demande de crédit pour la mise à disposition de la police municipale de ressources de télécommunication sur le réseau radio suisse de sécurité Polycom
- Demande de crédit de construction pour l'aménagement d'une installation solaire thermique au chalet "L'Espérance", à Leysin
- Abrogation du règlement concernant l'admission à la bourgeoisie de la commune d'Epalinges
- Réponse à l'interpellation de Mme Silvia Wichoud concernant la création d'une piste cyclable à contresens au chemin des Planches ainsi qu'une bande d'arrêt pour cyclistes au carrefour de l'Union
- Rapport partiel de la commission chargée de réfléchir à une modification du règlement du Conseil communal

20 avril

- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Petit-Vennes, 1^{ère} étape
- Demande de crédit pour la construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, en remplacement du collecteur existant et changement de l'éclairage public au chemin du Vaugueny
- Demande de crédit pour le changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis dans les installations du Tennis-club d'Epalinges du Bois-de-Ban

29 juin

- Demande de crédit de construction et réponse au postulat K. Lasseb pour le réaménagement des espaces extérieurs du complexe scolaire de Bois-Murat
- Demande de crédit de construction pour la réfection de l'enveloppe extérieure, remplacement de l'installation de chauffage/ventilation de la salle de gymnastique et du bassin de natation du complexe scolaire de Bois-Murat
- Réponse au postulat de M. Ali Yahiaoui, déposé au nom du groupe socialiste, invitant la Municipalité à étudier les possibilités de proposer des mesures destinées à suppléer l'absence des ramassages des déchets encombrants
- Réponse à l'interpellation de M. Mazyar Yosefi, déposée au nom du groupe socialiste, concernant l'avenir de la déchetterie d'Epalinges
- Réponse à l'interpellation de Mme Silvia Wichoud concernant la zone 30 km/h du quartier des Planches
- Pétition pour une halle de tennis à Epalinges – Rapport de la commission des pétitions
- Comptes et rapport de gestion 2009

28 septembre

- Présentation du plan général d'évacuation des eaux de la commune d'Epalinges (PGEE)
- Arrêté communal d'imposition pour l'année 2011
- Nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson de la commune d'Epalinges
- Réponse à la motion déposée par M. Gérard Demierre, au nom du groupe socialiste, concernant l'instauration d'une politique d'acquisition de biens fonciers sur le territoire communal
- Réponse à l'interpellation de M. Fabien Loi Zedda concernant l'équipement des abris bus
- Réponse à l'interpellation de Mme Brigitte Crottaz concernant la reconduction de la participation communale relative à l'achat de vélos électriques
- Modification du règlement du Conseil communal

16 novembre

- Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – Step de Vidy
- Budget 2011

14 décembre

- Réponse à la résolution de M. Mazyar Yosefi concernant la gestion de la déchetterie d'Epalinges ainsi que la collecte des déchets sur le territoire communal

Cette année, la Municipalité n'a pas rencontré les présidents des groupes et des partis représentés au conseil communal.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
7 mars	Votation fédérale : <ul style="list-style-type: none">• Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain• Initiative populaire du 26 juillet 2007 "Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)"• Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, LPP (Taux de conversion minimal)	5'017	2'790	55.61 %
		5'017	2'794	55.69 %
		5'017	2'796	55.73 %
26 septembre	Votation fédérale <ul style="list-style-type: none">• Modification du 19 mars 2010 de la loi sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance chômage, LACI) Votations cantonales <ul style="list-style-type: none">• Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes)• Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail	5'013	2'298	45.84 %
		5'013	2'264	45.16 %
		5'013	2'272	45.32 %
28 novembre	Votations fédérales <ul style="list-style-type: none">• Initiative populaire du 15 février 2008 "Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)" ainsi que contre-projet direct (arrêté fédéral du 10 juin 2010 concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution)• Initiative populaire du 6 mai 2008 "Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence (Initiative pour des impôts équitables)"	5'035	2'902	57.64 %
		5'035	2'862	56.84 %

RELATIONS INTERCOMMUNALES

a) Lausanne Région

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. La première, tenue au printemps, s'est déroulée le 22 avril, à Bretigny-sur-Morrens. A cette occasion, les participants ont pu adopter les comptes 2009 et ont entendu Mmes Rochat et Darbellay présenter la stratégie de Lausanne Région dans le cadre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique – LADE. Au cours de l'assemblée d'automne, organisée au Mont-sur-Lausanne, le 30 septembre, les communes membres ont approuvé le budget 2011, puis ont suivi une intéressante présentation du projet de Pro Senectute "Quartiers solidaires", mis en œuvre notamment à Prilly.

Le Bureau de coordination a accepté la demande de subvention du Festival de Robotique, organisé par l'EPFL, les 29 et 30 mai 2010.

Grâce à la présidence de M. G. Muheim du Conseil de Fondation de Beaulieu, le Bureau de coordination a été régulièrement informé sur les travaux et la gestion de celle-ci.

Travaux des différentes commissions

La commission "Dépendances et Prévention", présidée par Madame Raymonde Gyger, municipale à Bottens, a notamment :

- L'étude "Femmes en marges", terminée en 2010, a été présentée aux professionnels et politiques, à l'occasion d'une "Journée de réflexion" tenue le 11 novembre 2010, à Romanel. 120 personnes y ont participé; les résultats seront communiqués par le biais du rapport final de Lausanne Région;
- Le projet de prévention globale étudié avec Info Addictions Suisse a donné naissance au thème de l'"Estime de soi", développé par des informations, des tests, des baromètres et des conseils. Le lancement du site www.estimedesoi.ch, hébergé par le site des adolescents romands www.ciao.ch, a eu lieu dans le cadre du salon des métiers et de la formation Lausanne. Il s'agit là d'un grand succès puisque plus de 11'200 personnes le visitent mensuellement. En novembre 2010, un blog, sur le même thème, a été mis en ligne sur www.ciao.ch.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes", sous la co-présidence de Mesdames Michèle Gay Vallotton, municipale à Cheseaux, et Lauréanne Salamin Michel, municipale à Bussigny, a notamment travaillé sur les sujets suivants :

- Concernant le DUO 15-18 (destiné à l'accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés de 15 à 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social), elle s'est appliquée à peaufiner la mise en œuvre du projet, assuré par Caritas. Fort 45 bénévoles, 12 DUOS ont déjà été créés, ce projet toutefois peine à capter l'attention des jeunes, malgré la nouvelle campagne de communication intervenue en 2010 auprès des communes et des professionnels;
- Le site www.kifontaf.ch, régulièrement mis à jour, continue à être une référence pour les jeunes en recherche de solutions, puisqu'il a reçu plus de 50'000 visites en 2010, démontrant ainsi que les jeunes s'y réfèrent pour trouver une place d'apprentissage.

La commission "Pyjama", est présidée par Monsieur Michel Odier, municipal au Mont-sur-Lausanne.

Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch.

La desserte-test des communes de Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin, cofinancée par Lausanne Région, s'est soldée par un nombre de passagers faible (143 passagers sur une année). Cette desserte ne sera donc plus assurée par le Service Pyjama en 2011.

A fin 2010, lors du changement d'horaires, une augmentation de la surtaxe Pyjama, passant de CHF 2.- à CHF 4.-, est entrée en vigueur.

Le service Pyjama assure aujourd'hui la desserte de 80 communes; globalement, sa fréquentation ne cesse de progresser (en 2010 + 3.6 %), transportant près de 95'000 utilisateurs.

La commission "Activités sportives", présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, municipal à Lausanne, a notamment continué son travail sur les dossiers suivants :

- Le site régional www.guidesportif.ch; enrichi d'une nouvelle rubrique recensant les infrastructures sportives sur le territoire de Lausanne Région, ce site a été consulté par plus de 80'000 personnes. Au mois d'août, 8'700 internautes y ont fait appel, montrant ainsi leur intérêt pour débiter une activité sportive;
- Le Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM;
- Au vu du succès rencontré lors de la première "Journée sportive régionale" tenue en octobre 2009, la commission s'est penchée sur l'organisation d'une nouvelle édition, nommée "Dimanche sportif" prévue le 2 octobre 2011. Le concept, quelque peu modifié, se déroulera sur quatre pôles – Nord, Est, Ouest et Lausanne. Les sports présentés sur chaque pôle se rattacheront à un thème spécifique : sports de balles, aquatiques, nature et arts martiaux.

Le département "Agglomération" : l'année 2010 peut être qualifiée d'année de consolidation, notamment de manière à trouver des solutions entre le Canton et les communes pour financer les mesures A (période 2011-2014).

Lausanne Région s'assure de l'avancement des projets bénéficiant d'une participation financière des communes, tels que : l'"Installations commerciales à fortes fréquentations" (ICFF). Il s'agit d'une étude menée par le canton dont l'agglomération fait office de zone pilote pour tester et ajuster les critères cantonaux concernant l'implantation des ICFF; la "Mobilité douce" par le financement de la coordination du mandat confié à la Ville de Lausanne; le "Parc, nature et paysage", coordonné avec le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN); la révision du Palm "PALM 2012", en vue du dépôt de la demande de cofinancement à la Confédération, pour la période 2015-2018.

La commission "Transports", présidée par Mme Claudine Wyssa, municipale à Bussigny, a notamment :

- suivi les comptages périodiques de trafic pour transports individuels (TI) et transports collectifs (TC) dans le courant de l'année 2010. Les premiers résultats seront présentés dans le courant de 2011;
- poursuivi le projet "Guide P + R Parkings Relais" par la création d'un site internet diffusant les informations contenues dans les brochures P+R; il sera mis en ligne en 2011.

La commission a participé à la coordination de la "Semaine de la mobilité", a cofinancé le complément spécial du Journal 24 Heures dédié à cette manifestation et a rédigé un article intitulé "Le Palm au service de la Mobilité".

Le Département "Promotion économique" s'est chargé notamment :

- Des prestations directes liées au guichet entreprises (aides directes d'appui à la création et au développement des entreprises);
- Des actions de valorisation du tissu économique régional (Trophées Perl - Les Ateliers de la Ville de Renens, filière du design industriel et arts apparentés – Pacte, des paroles aux actes – MIPIM : Marché International des Professionnels de l'Immobilier – SDNL : schéma directeur du Nord lausannois, entre autres);
- Des supports promotionnels, elle a poursuivi leur édition;
- De représentation, de réseautage et de formation par sa présence : au sein du Comité de CapitalProximité – au sein du Comité du Biopôle de Vennes – au CODEV, coordination du développement économique vaudois - à la CVCI, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie – au Business Club de la CVCI – au Forum de l'Economie Vaudoise et à celui du Nord vaudois, entre autres).

b) Union des communes vaudoises

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour bien lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir les intérêts communs et particuliers et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;
- Assurer la formation;
- Favoriser la coordination des études, la collaboration entre les communes membres;
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les problèmes et projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et ses départements;
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

A ce jour, 343 communes sont membres de l'UCV. L'organisation est dirigée par un Comité de 11 personnes, à savoir, actuellement, les syndics des communes de Bassins, Baulmes, Echallens, Ecublens, Epalinges, Epesses, Lausanne, Morges, Ormont-Dessous, La Tour-de-Peilz et Grandcour. Elle est présidée par notre Syndic, Monsieur Yvan Tardy.

Un *Conseil* de 50 membres (5 par district), un *Groupe des Villes* de 7'000 habitants et plus (20 au début 2011), ainsi qu'un *Groupe des Bourgs et villages* (rassemblant les communes de moins de 7'000 habitants, soit 323 en mars 2011) composent l'organisation de l'UCV.

Trois dossiers importants ont monopolisé l'attention et l'énergie des représentants de l'UCV en 2010 : le projet de nouvelle péréquation, l'organisation policière et la loi sur les écoles de musique. Outre les réunions des 3 plateformes Canton-Communes spécifiques consacrées à ces questions, des groupes de travail internes ont permis de conduire une réflexion en amont et de procéder à une consultation préalable des communes membres sur les options envisagées avec l'Etat. De la même manière, ces trois dossiers ont permis un rapprochement avec l'AdCV.

Après de nombreux contacts ou séances de négociation préalable entre les deux associations, elles sont parvenues à présenter un front uni face à l'Etat, ce qui a donné beaucoup plus de poids à leurs arguments et a, sans doute, grandement contribué à l'aboutissement de ces trois projets.

L'UCV est représentée dans quelque soixante commissions extraparlimentaires, groupes de travail ou comités d'institutions telles que l'OMSV, le DEV, l'ASIT-VD, La Caisse Cantonale de Compensation AVS, Pro Senectute, Le Gymnase du Soir, notamment.

Considérée comme partenaire de l'Etat dans tous les dossiers importants concernant les communes, l'UCV est associée aux grands projets cantonaux : réforme fiscale, Plan Directeur Cantonal, gestion des déchets, protection de l'environnement, transports, vote par correspondance.

Lors des procédures de consultation sur tous les projets de loi intéressant de près ou de loin les communes, le secrétariat général s'occupe de recueillir les avis de ses membres et d'en établir la synthèse. Porte-parole de ses membres auprès des autorités, l'UCV se charge également d'assurer une bonne information sur les réformes en cours dans l'administration cantonale et sur les nouvelles lois votées par le Grand Conseil : à cet effet, elle organise périodiquement, seule ou en collaboration avec d'autres associations, des services de l'Etat ou l'IDHEAP, des cours ou des séminaires à l'intention de ses membres (Aménagement du Territoire, Marchés publics, gestion administrative, développement durable).

Diverses publications comme par exemple Point Commun-e ou l'Annuaire des Communes et Districts Vaudois, sont édités par ses soins. Une tâche importante de l'Union consiste à répondre à toutes les demandes de renseignements et de conseils que lui adressent les communes lorsqu'elles sont confrontées à un problème particulier, administratif, technique ou conflictuel avec un membre de leur personnel ou un citoyen.

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2010, la situation était la suivante :

Greffe municipale	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (57,84 %) 1 apprentie ETP (équivalence temps plein) : 3.5784, sans apprentie
Bureau technique	:	2 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (60 %) ETP : 2.6000
Bourse	:	3 employés à plein temps ETP : 3.0000
Police	:	8 employés à plein temps ETP : 8.0000, sans les patrouilleurs scolaires
Contrôle des habitants	:	2 employées à plein temps 1 employée à temps partiel (40 %) ETP : 2.4000
Voirie	:	13 employés à plein temps 1 apprenti ETP : 13.0000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	2 employés à plein temps 1 employé à mi-temps 1 apprentie ETP : 2.5000, sans l'apprentie
Cimetières	:	1 employé à plein temps ETP : 1.0000
Conciergerie	:	7 employés à plein temps 11 employés à temps partiel (taux variables) 1 apprenti ETP : 12,6115, sans deux auxiliaires (13 h./sem.), sans apprenti
Forêts	:	1 employé à plein temps 1 employé à temps partiel (90 %) 1 employé à mi-temps ETP : 2.4000
Ecoles (sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)	:	1 employé à plein temps (chauffeur) 1 employé de maison (Leysin, 90 %) ETP : 1.9000
Enfance, réseau communal "Mamans de jour"	:	1 employée à mi-temps ETP : 0.5000
Bibliothèque	:	3 employées à temps partiel (85 %, 50 %, 21,54 %) ETP : 1.0654
Archives	:	1 employé à temps partiel (90 h./an)
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	3 employés à temps partiel (52,5%, 50 % et 33,18 %) ETP : 1.3568

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	01.02.	Anne Christen	Bibliothèque de Bois-Murat
	28.04.	Bulundwe Yves Mambwe	Animateur
	01.07.	Cambarau Roberto	Conciergerie
	23.08.	Jill Lienhard	Greffe municipal (apprentie)
	23.08.	Nicolas Peneveyre	Voirie (apprenti)
	31.08.	Dylan Falcy	Conciergerie (apprenti)
	01.10.	Daniel Lagos	Voirie
	01.11.	Thierry Maurer	Bureau technique
	01.12.	Cardoso De Oliveira Susana	Conciergerie
	Départs	23.03.	Gioconda Rottura
30.06.		Claude Gross	Voirie
30.06.		Olivier Richard	Voirie
30.06.		Fabien Mezenen	Voirie (apprenti)
31.07.		Chevalley Pierre-André	Conciergerie (retraite)
20.08.		Loren Meylan	Greffe municipal (apprentie)
30.11.		Corinne Forney	Conciergerie
31.12.		Da Palma Martins Maria	Conciergerie

Les salaires des membres du personnel communal n'ont pas été augmentés au 1^{er} juillet 2010, ni au 1^{er} janvier 2011, sachant que l'indice des prix à la consommation depuis la dernière adaptation (juillet 2008) a diminué de *0.6 point ou 0.57 % (variation entre mai 2008 et novembre 2009)*. Une augmentation statutaire a en principe été accordée aux collaborateurs communaux en fin d'année.

Quelques membres du personnel administratif ont suivi un ou des cours de formation continue.

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Guy Moix (voirie) pour 20 ans de service; Mme Barbara Clopath (contrôle des habitants) pour 15 ans de service; Mmes Denise Bindy et Corinne Forney (conciergerie) pour leurs 15 ans de service. Les employés suivants ont été félicités pour leurs 10 ans de service : Mme Maria Angeles Diaz (conciergerie), M. Philippe Boichat, (police municipale), M. Marc Cavoto (voirie) et Mme Krystyna Wilczak (bibliothèque des jeunes).

La commune d'Epalinges forme actuellement quatre apprentis (une dans les bureaux, une au service des parcs et promenades, un à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules et un au complexe scolaire de Bois-Murat).

A la fin de sa troisième année, l'apprentie de l'administration communale a obtenu, avec succès, son CFC. Comme prévu, elle a quitté ses fonctions le 20 août. Le 23 août, la nouvelle apprentie a débuté une formation identique. Son parcours prévoit sa première année au Greffe municipal, puis à raison de stages de six mois, un passage dans les différents services communaux.

L'apprentie des parcs et promenades qui suit une formation d'horticultrice, en option paysagisme, a achevé sa première année (répétition convenue entre les différentes parties notamment le commissaire professionnel) en août 2010; elle poursuit maintenant sa deuxième année.

L'apprenti du Service des travaux a quitté la commune d'Epalinges, à fin juin 2010, après avoir obtenu son CFC de réparateur en automobiles, véhicules lourds. Il a trouvé immédiatement un emploi dans un garage. Un nouvel apprenant a débuté sa formation à la rentrée scolaire, le 23 août 2010.

L'apprenti agent d'exploitation, suivi par le concierge du complexe scolaire de Bois-Murat, a effectué sa première année de formation avec succès; il poursuit maintenant sa seconde année (apprentissage de trois ans).

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

25 mars	Film documentaire "Passion nature" du cinéaste naturaliste Samuel Monachon
6 mai	Film documentaire "Les Abruzes, sanctuaire de l'ours marsicain" de Alain Rauss
3 juin	Film documentaire historique "A l'ombre de la montagne" de Danielle Jaeggi
1 ^{er} août	Célébration de la Fête nationale
2 septembre	Film animalier "Le crépuscule des lions" de Stéphane Chopard
12 novembre	Nuit suisse du conte
du 19 novembre au 5 décembre	Exposition Maguy Guillaume, peintures et Antoinette Gavillet, peintures sur porcelaine

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mardi 29 juin 2010. Plus de 300 participants ont embarqué à bord du bateau "Lausanne" pour un tour d'un peu plus de trois heures.

La Municipalité a décidé de poursuivre la mise sur pied des après-midi musicaux et dansants à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 135 enfants ont participé au "Passeport vacances" 2010 (112 pour la version traditionnelle, 23 pour la version farniente).

La Semaine de la mobilité, organisée dans toute l'Europe, a une nouvelle fois été fêtée sur notre commune, durant la période s'étendant du 21 au 25 septembre. La population palinzarde a été invitée à participer à des initiations au nordic walking; à l'"action carte grise contre carte Mobilis" (qui consistait à déposer la carte grise de son véhicule, durant toute la semaine, et recevoir, en contrepartie, des cartes journalières pour tout le réseau Mobilis. Cette action se soldait par un tirage au sort permettant de gagner des bons-repas dans un restaurant d'Epalinges); à un parcours - entre la place de la Croix-Blanche et l'Eglise des Croisettes - sur l'histoire d'Epalinges; à une démonstration de vente de vélos électriques; à un parcours "contes" et à une conférence "d'Epalinges à Katmandou à vélo".

Le journal officiel de la commune d'Epalinges, qui se nomme dorénavant "Le Palinzard", dans sa version relookée et colorée, a été publié, comme à l'accoutumée, à quatre reprises (du n° 164 de mars 2010 au n° 167 de décembre 2010). Sa nouvelle conception a permis d'enregistrer des échos favorables de la population.

ACTIVITES « JEUNESSE »

Le personnel d'encadrement du Centre d'Animation des Jeunes d'Epalinges (nouvelle dénomination) a été intégralement renouvelé au cours de cette dernière année. Le 1^{er} décembre 2009 tout d'abord, une nouvelle animatrice a été engagée, à raison de 50 %. A la fin du mois d'avril, l'arrivée d'un collaborateur à 30 %, puis en fin d'année d'une nouvelle collaboratrice à 50 %, engagés à titre provisoire, a permis une redistribution des tâches incombant à l'équipe des animateurs du CAJE et du réfectoire scolaire.

A la fin de l'année, la Municipalité a décidé de confirmer l'engagement de ces deux derniers collaborateurs, dès le 1^{er} janvier 2011, permettant ainsi de répondre à l'augmentation de la fréquentation du CAJE, lieu destiné aux adolescents de la commune âgés de 12 à 17 ans, ouvert les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Durant les périodes de vacances scolaires (à l'exclusion d'interruption estivale), l'ouverture est en principe assurée, mais les horaires diffèrent

Ce nouvel effectif a dynamisé l'impact du CAJE auprès des jeunes. Les objectifs du centre ont été redéfinis de la manière suivante : renforcer le lien social, l'ouverture sur le monde et l'art de vivre ensemble; soutenir et motiver les jeunes dans leur quotidien. Pour les atteindre, différentes activités sont proposées : soirées à thèmes, sorties culturelles, sportives ou récréatives, à raison de dix par année (week-end à Leysin, théâtre de Vidy, Europapark, etc.). En outre, le centre offre un accueil libre, attrayant et varié par le biais de relations de qualité avec les jeunes. Il les assiste pour des questions personnelles et les soutient dans le cadre de recherches d'emploi.

Dans le cadre de cette réorganisation, l'animateur fonctionnant au CAJE et au réfectoire scolaire depuis plusieurs s'est vu confier uniquement la tâche d'encadrement des jeunes fréquentant la structure scolaire durant la pause de midi, permettant ainsi une augmentation du taux de cette activité.

Malheureusement, nous avons dû faire face à une absence de plusieurs mois de ce collaborateur. Le personnel de remplacement appelé en renfort a pu combler cette défection à notre entière satisfaction (voir aussi sous chapitre "Ecoles").

Il est encore précisé ici que le CAJE bénéficie maintenant d'un site internet de qualité : www.caje.net.

SPORTS

C'est en date du mardi 14 avril 2009 que les opérations relatives à la mise en place des installations de chantier, en vue de la réalisation des travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, ont débutés. Le permis de construire relatif à la création de la dévestiture forestière, nécessaire à alimenter le chantier, a été délivré le 21 avril 2009. La première phase des travaux (réalisation du caissonnage en bois), s'est achevée en juillet 2009. En juin 2010, c'est le remblai de la plateforme qui est arrivé à son terme.

Malheureusement, dans les jours qui ont suivi la fin des travaux de réalisation du remblai, un affaissement du terrain a été constaté, nécessitant la prise de mesures urgentes, notamment par le retrait d'une couche de plusieurs mètres située dans l'angle Sud-Ouest (soit à proximité immédiate du caissonnage), diminuant d'autant la charge sur ce dernier. Dans le même temps, le bureau d'ingénieurs en charge du dossier (CSD SA, à Lausanne) a déclaré le cas à son assurance RC, et un bureau d'expert (De Cérenville géotechnique SA, à Ecublens) a été mandaté, d'entente entre les parties concernées, afin de déterminer les responsabilités.

Durant l'été 2010, plusieurs dizaines de tirants ont été installés afin de renforcer le caissonnage puis, une fois ces derniers mis en charge, les travaux de remblayage ont repris (octobre/novembre 2010).

Contre toute attente, et alors que la situation semblait être maîtrisée, des mouvements du caissonnage, certes faibles, ont à nouveau été constatés, nécessitant, une nouvelle fois, de soulager les lieux dans l'urgence par le retrait d'une couche de terre de quelques mètres.

Il fallut alors se faire une raison et admettre que cette phase des travaux ne serait pas terminée avant l'hiver 2010/2011, contrairement à ce qui avait été planifié, repoussant d'autant l'échéance du chantier, donc l'inauguration de cette nouvelle surface de jeu. Le Conseil communal a été avisé de la situation lors de sa séance de décembre 2010 (communication donnée par le Municipal Daniel Christen).

Au moment de la rédaction du présent rapport, des expertises sont menées d'une part par le bureau CSD SA (afin de tenter de comprendre pourquoi le terrain bouge malgré les renforts mis en place), et d'autre part par l'expert en charge du dossier (définition des responsabilités). Les rapports devraient être rendus dans le courant du printemps 2011, permettant ainsi de définir la suite qu'il conviendra d'entreprendre afin de mener à bien ce projet. Seule certitude que la Municipalité peut exprimer à ce jour ; il lui sera nécessaire de présenter une demande de crédit complémentaire à l'autorité législative, compte tenu des nombreux soucis rencontrés dans cette affaire.

Lors de sa séance du 15 juin 2009, et pour donner suite à une intervention formulée lors d'une séance du Conseil communal, la Municipalité a décidé d'étudier les possibilités d'agrandir le pavillon du Stade de la Croix-Blanche, abritant les vestiaires ; c'est le Municipal Daniel Christen qui est en charge du dossier. Cependant, sachant que l'ouvrage existant est implanté dans la bande des 10 mètres à la lisière forestière (zone légalement inconstructible), il conviendra d'une part d'obtenir l'aval (dérogation) de l'autorité cantonale, et d'autre part de s'assurer que le Règlement communal de la zone concernée permette la réalisation de ce projet.

Le sable des fosses du saut en longueur du stade de la Croix-Blanche a été nettoyé par une entreprise spécialisée. Ces dernières sont maintenant recouvertes au moyen de bâches spécialement confectionnées à cet effet. C'est la société Silisport SA, à Turbenthal, qui est intervenue.

Cinq ampoules sur les mâts d'éclairage du Stade de la Croix-Blanche ont été changées (elles ne fonctionnaient plus). C'est l'entreprise Marcel Détraz SA, à Epalinges, qui est intervenue, pour un montant de CHF 4'471.95 (TTC). Le prix de cette intervention peut paraître élevé, mais il faut savoir que le montant unitaire des ampoules est de CHF 414.50 et que la location d'une nacelle a été rendue nécessaire pour le bon déroulement de cette opération (CHF 750.-).

Lors de sa séance du mardi 20 avril 2010, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 65'000.-, en vue du changement des quatre mâts d'éclairage des courts communaux sis dans les installations du Tennis-Club d'Epalinges du chemin du Bois-de-Ban. Les travaux sont maintenant terminés. La qualité du nouvel éclairage fait l'unanimité auprès des utilisateurs des lieux. Il est encore précisé ici qu'une subvention de CHF 18'000.- a été octroyée par le Service de l'éducation physique et du sport.

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.- par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune.

TRANSPORTS PUBLICS

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du produit du chiffre de population et du coefficient de qualité de desserte par jour ouvrable.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 2'827'989.75, soit CHF 2'126'824.- pour le trafic d'agglomération et CHF 701'165.75 pour les frais du trafic régional.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de soixante communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.

Depuis la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08, à fin 2009 l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait dès lors uniquement par le M2. Désormais, la commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes les vingt minutes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et une fois par heure le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon) ou 64 (Les Croisettes - Moudon, via Vers-chez-les-Blanc).

Vu le succès remporté par le Métro, sa fréquentation ayant augmenté de 12 %, une seconde place de stationnement pour les deux roues a été créée à l'interface des Croisettes. D'autre part, le débouché de la Croix-Blanche sur la route de Berne, direction Chalet-à-Gobet, a été modifié de manière à faciliter la circulation des bus allant sur Moudon. Suite aux dégâts causés par les bus, en raison de leur poids, le surfacage des zones d'attente TL ont été entièrement refaites.

Le M2 a maintenant résolu ses "*problèmes de jeunesse*" et fonctionne à la grande satisfaction des utilisateurs, toujours plus nombreux; le 20 millionième passager a embarqué le 7 octobre 2010. Durant les vacances scolaires, l'horaire a été modifié et la cadence moyenne est de 6,5 minutes (au lieu de 5), afin de s'adapter à la baisse moyenne de 21 % de la fréquentation.

Le 12 décembre, le nouvel horaire est entré en vigueur, ainsi que le nouveau plan tarifaire Mobilis. L'introduction de l'abonnement "*seniors*", valable uniquement dès 9 h, a soulevé de nombreuses protestations. Les TL ont demandé à la Communauté Tarifaire Vaudoise de revoir cette modification; lors de son assemblée générale, la CTV a voté la non entrée en matière, au grand dam des retraités qui, s'ils veulent se déplacer tôt, doivent se munir d'un abonnement "normal" ou acheter un billet de transport.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.- (pièce), de 4 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Suite à l'adoption du préavis communal relatif au transport gratuit pour les écoliers, en novembre 2009, la Bourse communale a délivré 444 attestations pour abonnements Mobilis à 100 % et 702 attestations accordant un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement.

INFORMATIQUE

Conformément au budget de fonctionnement, nous avons procédé au remplacement de dix PC de bureau pour un montant total de CHF 12'540.05, ainsi que d'une imprimante laser multifonctions au service de la voirie pour CHF 622.85, la précédente étant arrivée en fin de vie.

La demande de moyens de paiements par cartes devenant toujours plus grande, un lecteur de cartes de débit (Postcard + Maestro) a été installé au contrôle des habitants en début d'année. La charge de ce poste atteint CHF 2'367.20 pour un appareil donnant entière satisfaction.

Quatre PC supplémentaires ont été achetés ; l'un d'eux a été configuré et installé au Service technique (nouveau responsable du parc immobilier communal), alors que les trois autres sont actuellement gardés en réserve pour palier à des pannes pouvant survenir. Cet achat représente une dépense globale de CHF 5'019.10.

Au mois de mars 2010, une panne rarissime (deux disques durs et le contrôleur de disques ont cessé de fonctionner en même temps) est survenue sur le plus ancien des deux serveurs communaux. N'étant plus sous garantie (plus de cinq ans), la réparation a nécessité l'arrêt total du serveur pendant cinq jours ouvrables durant lesquels il n'a pas été possible d'accéder à l'application communale. De plus, certains composants n'étant plus fabriqués, des produits d'occasion ont dû être installés, pour un montant de CHF 2'862.15.

Nous rappelons que pour garantir un réseau informatique performant, indispensable au bon fonctionnement de notre administration, la maintenance des installations et le renouvellement du matériel restent inévitables. Raison pour laquelle une étude a ensuite immédiatement été menée pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Le développement continu des logiciels de transmission des données entre le canton et les communes (conformément à la nouvelle Loi fédérale sur l'harmonisation des registres - LHR) a coûté CHF 12'319.10 en 2010 (CHF 22'016.65 en 2009). De plus, le passage obligatoire au format international IBAN pour l'ensemble des comptes bancaires des fournisseurs a nécessité le déploiement d'un programme permettant de les récupérer et générer de manière automatique, représentant une dépense de CHF 2'119.70.

Le matériel à remplacer est, dans la mesure du possible, réutilisé dans d'autres services moins soumis aux aléas des changements techniques (par exemple, les dix PC changés en début d'année ont été entièrement reconfigurés et installés à la Police et au Service de la voirie).

REGLEMENTS COMMUNAUX

Le projet de restructuration des taxes d'assainissement, actuellement à l'étude via la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy « CISTEP », n'étant pas encore terminé, le nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, dont les travaux de révision ont débutés en 2007, devrait finalement être soumis à l'approbation du Conseil communal courant 2011, la nouvelle convention ayant été approuvée par le Conseil communal dans sa séance du 28 septembre 2010.

Au mois de janvier 2010, sont entrées en vigueur les dispositions réglementaires sur la prostitution de rue et de salon sur le territoire de la commune d'Epalinges.

En date du mardi 23 février 2010, et conformément aux conclusions formulées par la Municipalité dans son préavis n° 5/2010, l'autorité Législative a approuvé l'abrogation du Règlement communal d'admission à la bourgeoisie de la commune d'Epalinges.

Le 21 juin 2010, la Municipalité a approuvé le règlement concernant l'attribution des attestations pour les abonnements de bus, permettant aux élèves palinzards, de la 5^{ème} à la 9^{ème} année, fréquentant l'établissement scolaire d'Epalinges ou un autre Etablissement, de bénéficier d'un abonnement de bus annuel gratuit; les jeunes de 11 à 20 ans, bénéficient eux d'une remise de 50 % sur l'abonnement annuel de deux zones.

Lors de la séance du Législatif du 28 septembre 2010, il a été décidé de procéder à la révision du règlement du Conseil communal.

REGISTRE CIVIQUE

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de douze initiatives populaires ou référendums.

Au 31 décembre 2010, Epalinges comptait 5015 électeurs inscrits en matière fédérale et 5759 électeurs inscrits en matière communale. Dans les électeurs inscrits en matière communale, il y avait 744 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

Lors de sa séance du mardi 23 février 2010, le Conseil communal, sur base du préavis municipal n° 5/2010, a approuvé l'abrogation du Règlement du 26 juin 1990 concernant l'admission à la bourgeoisie de la commune d'Epalinges.

La Municipalité a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 12 familles de nationalité étrangère, soit 21 individus, ainsi qu'à 11 étrangers nés en Suisse ou de la 2^{ème} génération, sous réserve de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation et de l'octroi du droit de cité cantonal (nouvelle procédure). Statistique : Brésil : 1, France : 14, Grande-Bretagne : 5, Kosovo : 4, Inde : 1, Italie : 2, Ouzbékistan : 1, Portugal : 3 et Suède : 1.

En outre, la Municipalité a refusé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 2 familles de nationalité étrangère (connaissances insuffisantes sur tous les thèmes abordés : histoire, géographie et civisme).

NONAGENAIRE

Treize personnes ont atteint leur nonantième anniversaire au cours de l'année 2010. Il s'agit de : Ernest Portner, le 25 janvier; Narcisse Borcard, le 5 février; André Caillet, le 29 février; Gaston Perret, le 6 mars; Georges Wicht, le 7 avril; Liliane Perret, le 9 mai; Raymonde Mermier, le 12 juin; Odette Oeschlin, le 27 juin; Charlotte Brülhart, le 27 juillet; Georges Piguet, le 13 septembre; Alexandre Pasche, le 19 septembre; Anne Buache, le 4 décembre et Clara Lambelet, le 31 décembre.

Une délégation des autorités communales a fait une visite aux nonagénaires, avec le cadeau traditionnel (400 francs ainsi qu'un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin).

SOIREES D'ACCUEIL

Sur les 117 jeunes palinzards conviés à la réception donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 41 filles et garçons ont répondu présents. La soirée débute par une partie officielle, suivie d'un apéritif au carnotzet communal et d'un repas à l'auberge. De plus, chaque convive reçoit une attention, sous la forme d'un bon d'achat. Depuis quelques années, ces jeunes citoyens comptent des étrangères et des étrangers faisant partie du corps électoral communal.

La soirée permettant d'accueillir les nouveaux habitants et de distribuer les Mérites 2010 s'est déroulée le 16 mars 2011, à la salle des spectacles. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé, durant l'année écoulée, dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les médailles du Mérite ont été remises aux trois candidatures qui ont été retenues, à savoir: M. Killian Davanzo, Mérite sportif – tennis, pour ses titres de champion suisse en simple et en double, en 2010, et son classement 1^{er} suisse dans la catégorie sub-14 ans; Mlle Sabrina Neyret, Mérite sportif – natation, pour les titres décrochés aux championnats romands d'été, 2010, ainsi que pour ses titres obtenus au meeting de la Côte; M. Juan Sebastian Zapata Segura, Mérite sportif – natation, pour ses titres décrochés aux championnats romands d'été, 2010. Le Mérite décerné se compose d'une médaille, recouverte d'or et un diplôme; il a été remis à chaque lauréat.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

Activités	Détails
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autorisations d'emprunts ont été remplacées par un plafond d'endettement communal.

Pour les années 2007 à 2011 (préavis 12/2006), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 48'000'000.00 et un plafond de cautionnements à CHF 5'910'000.00.

A fin 2010, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 28'365'000.00 et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

DÉBITEURS DOUTEUX

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe est toujours très faible. Au 31 décembre 2010, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 4'000.00 sur un total comptabilisé de CHF 1'568'291.30 (0.26 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2010 et comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'ACI a à nouveau procédé à une évaluation différente des postes ouverts, comprenant les acomptes facturés. Nous observons une diminution des impôts dus par les personnes physiques (- CHF 252'434.48) et une augmentation de ceux dus par les personnes morales (+ CHF 42'272.06).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 5'348'209.75 (CHF 5'685'928.51 en 2009).

IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Années	Personnes physiques	Personnes morales
2003 et antérieures	212'117.02	19'208.56
2004	61'410.13	9'626.37
2005	372'184.98	16'302.32
2006	208'130.45	15'343.80
2007	158'850.11	-641.51
2008	839'169.30	8'795.38
2009	848'626.93	-1'613.20
2010	3'158'850.42	161'662.49
Totaux	5'859'339.34	228'684.21

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'666'500.00.

Cette dernière opération est fondée sur la qualité du débiteur (et non plus uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

TITRES ET PAPIERS VALEURS

Les 16 actions nominatives de CHF 100.00 de valeur nominale ont été vendues à la suite d'une offre d'achat de la société MCH Group AG, qui a repris le capital de Beaulieu Exploitation SA au mois de juin 2010. Ces actions figuraient au bilan pour la somme de CHF 1.00 ; leur vente a rapporté CHF 3'040.00 (valeur de revente = CHF 190.00 par action).

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

IMPÔTS

Généralités

Les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2010, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2009 était arrêté à 83.76 % (97.72 % pour 2008 et 99.18 % pour 2007).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2009 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2010 facturés.

Situation 2010

Le taux d'imposition communal 2010 est de 70 % de l'impôt cantonal de base (préavis 11/2010).

Le produit des impôts 2010 s'élève à CHF 30'776'602.49, contre CHF 27'643'100.00 au budget (+ 11.34 %).

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu des personnes physiques (+ CHF 1'323'329.32), sur la dépense (- CHF 84'959.10), complémentaire sur les immeubles des personnes morales (+ CHF 104'825.00), sur les successions et donations (+ CHF 1'208'431.20), ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 406'018.80) et les droits de mutations (+ CHF 178'959.40).

ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
2002	17'974		3'258		757		546		166	
2003	18'516	+3.02%	3'433	+5.38%	625	-17.40%	392	-28.20%	359	+115.18%
2004	15'759	-14.89%	2'631	-23.35%	800	+28.02%	438	+11.66%	581	+62.06%
2005	17'644	+11.95%	2'571	-2.32%	942	+17.61%	436	-0.61%	363	-37.64%
2006	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.90%
2007	18'645	+2.78%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
2008	19'919	+6.83%	3'342	+16.36%	777	-21.72%	596	-11.92%	1'228	+125.86%
2009	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%
2010	20'723	-5.29%	3'106	-14.36%	929	+22.40%	906	+146.9%	1'608	+741.89%

* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70 (après bascule)
Années 2003 à 2010 : rétrocessions intercommunales comprises

SERVICE FINANCIER

Au 31 décembre 2010, les emprunts contractés à moyen et long terme s'élevaient à CHF 28'365'000.00 (CHF 27'570'000.00 en 2009).

Profitant des taux exceptionnellement bas et en prévision des lourds investissements à venir, l'emprunt UBS SA d'un montant de CHF 900'000.00, contracté le 10 décembre 2001 pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 3.65 %, a été provisoirement remboursé en décembre 2009 et renouvelé auprès de Postfinance pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 2.45 % (- 1.20 % pour une durée identique) le 11.01.2010, alors que deux autres emprunts ont également été renouvelés en cours d'année, à savoir :

- BCV, CHF 1'000'000.00 échu le 01.05.2010 (2.55 % à 6 ans), renouvelé pour le même montant le 03.05.2010 auprès de la SUVA au taux de 2.20 % pour une durée de 8 ans (- 0.35 % pour une durée plus longue de 2 ans) ;

- Swiss Life, CHF 1'500'000.00 échu le 03.09.2010 (3.85 % à 9 ans), renouvelé pour la même somme le 03.09.2010 auprès de la Vaudoise-Vie au taux de 2.13 % pour une durée de 15 ans (- 1.72 % pour une durée supérieure de 6 ans !).

Des amortissements financiers (annuités) ont été payés pour CHF 105'000.00.

L'intérêt de la dette de CHF 861'027.29 (CHF 893'680.97 en 2009 et CHF 987'283.03 en 2008) représente 2.80 % des revenus fiscaux de l'année, contre 2.95 % en 2009.

ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ET DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Années	Emprunts	Variation	Dettes par habitant	Charges d'intérêts	Taux moyen
2003	36'989'000		4'836	1'209'955	3.27%
2004	38'638'000	1'649'000	5'017	1'362'943	3.53%
2005	36'890'000	-1'748'000	4'745	1'357'570	3.68%
2006	35'985'000	-905'000	4'585	1'204'414	3.35%
2007	33'480'000	-2'505'000	4'213	1'099'552	3.28%
2008	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
2009	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%
2010	28'365'000	795'000	3'332	861'027	3.04%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, dans la mesure du possible, à la réduction de la dette (voir échancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement toujours important, les taux attractifs proposés ces dernières années et la réduction progressive de la dette ont permis de diminuer la charge d'intérêts (- CHF 496'543.00 en cinq ans).

Malgré une trésorerie disponible relativement stable, les taux d'intérêts extrêmement bas n'ont permis de la rentabiliser qu'à hauteur de CHF 70'647.54 (CHF 50'723.87 en 2009), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 790'379.75, soit 2.57 % des revenus fiscaux (CHF 842'957.10 et 2.78 % en 2009).

Au 31 décembre 2010, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 10'094'311.05 (CHF 9'626'385.30 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par les marchés financiers moroses depuis plus d'une année et qui ont continué de faire stagner, voir baisser les taux de rendement des placements.

L'emprunt arrivant à échéance le 7 octobre 2011 (KommunalKredit Austria AG, CHF 2'500'000.00 au taux fixe de 3.15 %) devrait être renouvelé en fonction des nombreux investissements en cours ou à venir.

PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2008 (les chiffres définitifs 2009 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

A fin 2010, le Conseil d'Etat a communiqué que les charges 2010 ne devraient varier que très légèrement par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Il est toutefois important de noter que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition ou à des fusions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

Notre contribution au fonds de péréquation directe provisoire s'est élevée à CHF 791'468.00 (montant net), à laquelle il convient de soustraire le solde 2009 remboursé sur l'exercice 2010 d'un montant de CHF 71'554.00, contre CHF 746'269.00 en 2009 (CHF 784'032.00 - CHF 37'763.00 de solde 2008 encaissé en 2009).

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2011 sur la base des comptes 2010. Par conséquent, le résultat effectif 2010 sera comptabilisé sur l'exercice 2011.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2010 pouvant fortement varier en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

BOUCLEMENT DES COMPTES

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2010.

INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2010	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2010	Valeur vénale 31.12.2010	Rendement 2010
Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)							
Compte 9153.00							
24 Actions nom. CRIDEC	24'000	1			1	pm	480
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley	112'500	1			1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne	8'000	1			1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts	5'000	1			1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit	225	1			1	pm	
4 Actions Télé-Leysin SA, Leysin	200	1			1	20	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA	3'750	1			1	pm	
13 Actions "privilégiées" Transports publics région lausannoise SA	3'250	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges	3'000	1			1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "milices vaudoises"	500	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	100	1			1	pm	
28 Act. nom. Sucrierie d'Aarberg et de Frauenfeld	280	280			280	700	22
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *	11'500	11'500			11'500	701'500	14'720
5 Act. nom. BVA Holding, Lausanne	500	1			1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais	2'000	1			1	pm	
0 Actions nom. Beaulieu Exploitation SA, Lausanne	-	1		1	0	-	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne	40	-			-	pm	
20 Actions nom. CGN	2'000	1			1	200	
Comptes 9165.01 + 9165.02							
157 Actions nom. Gedrel SA - libérées à 50 %	450'000	235'500			235'500	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005	50'000	1			1	pm	
Totaux	676'845	247'296	-	1	247'295	702'420	15'222

* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2010, CHF 1'525.00 par titre)

pm = pour mémoire

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
03.09.2001	9221.38 - La Suisse	3.8500	1'500'000	1'500'000										
01.05.2004	9221.46 - BCV	2.5500	1'000'000	1'000'000										
07.10.2002	9221.40 - KommunalKredit Austria	3.1500	2'500'000		2'500'000									
23.05.2003	9221.43 - Rentenanstalt	2.5500	1'600'000			1'600'000								
07.10.2002	9221.41 - KommunalKredit Austria	3.2500	2'000'000			2'000'000								
18.03.2003	9221.42 - Vaudoise Générale	2.7800	2'500'000				2'500'000							
30.09.2003	9221.44 - Fds comp. AVS	3.3000	2'200'000				2'200'000							
30.04.2004	9221.47 - Banque Raiffeisen	3.1250	2'000'000					2'000'000						
30.05.2005	9221.48 - BCV	2.6500	1'200'000						1'200'000					
09.01.2006	9221.49 - BCV	2.7000	1'800'000						1'800'000					
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise	2.6900	2'000'000							2'000'000				
12.06.2008	9221.33 - Swiss Life	3.8000	2'500'000								2'500'000			
30.09.2003	9221.45 - KommunalKredit Austria	3.3500	2'870'000	105'000	105'000	105'000	105'000	2'450'000						
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise	2.8000	1'900'000											1'900'000
Total dette à moyen et long termes				2'605'000	2'605'000	3'705'000	4'805'000	4'450'000	3'000'000	2'000'000	2'500'000	0	0	1'900'000
En % de la dette totale				9.45%	9.45%	13.44%	17.43%	16.14%	10.88%	7.25%	9.07%	0.00%	0.00%	6.89%

DOMAINES

IMMEUBLES

Dans le cadre de l'élaboration du PIMEMS (programme d'investissements de modernisation des EMS), le Service cantonal de la santé publique et de la planification sanitaire a prévu la construction d'un établissement médico-social sur le territoire de la commune d'Epalinges (voir rapport de gestion 2004).

Les études préparatoires ont établi qu'il fallait une surface de 5'000 mètres carrés pour réaliser le projet. La municipalité s'est engagée à mettre à disposition la partie inférieure de la parcelle 575 sise "A la Cabolétaz", sous la forme d'un droit de superficie, pour une durée de nonante-neuf ans, moyennant une redevance de CHF 1.- le mètre carré (voir préavis no 5/2005). Le conseil communal a donné les autorisations nécessaires dans sa séance du 26 avril 2005.

Le plan partiel d'affectation y relatif, nommé PPA "A la Cabolétaz", a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 20 août 2007, soumis à l'enquête publique durant la période s'étendant du 15 septembre 2007 au 15 octobre 2007, adopté par le Conseil communal le 20 novembre 2007 et approuvé préalablement par le Chef du Département de l'économie le 25 mars 2008.

Le dossier d'enquête concernant la construction du bâtiment prévu pour abriter l'EMS a été soumis à consultation publique durant la période s'étendant du 10 mai au 9 juin 2008; il n'a pas soulevé d'opposition. Le permis de construire a été établi et délivré le 14 novembre 2008, sous réserve de l'inscription du Droit Distinct et Permanent (DDP) au Registre foncier. L'instrumentation de l'Acte constitutif de Droit de superficie est intervenue en date du 1^{er} décembre 2009, sous les minutes 4'060 du Notaire Christian Terrier. Il est encore précisé ici que M. Pierre Jolliet a été nommé membre du Conseil de Fondation, comme souhaité par le Conseil communal (présence d'un représentant de la Commune au sein du Conseil).

C'est lors de sa session du 15 septembre 2009, après plusieurs reports, que le Grand Conseil a finalement approuvé l'exposé des motifs et le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt contracté par la Fondation du Relais pour financer la construction de l'EMS « La Girarde », à Epalinges, pour un montant de maximum CHF 17'651'761.-. Le chantier a débuté en mars 2010 ; il devrait se terminer fin 2011.

Epalinges a acquis, en décembre 2008 et pour la somme de CHF 1'400'000.-, la parcelle RF 1045, sise au lieu dit "La Croix-Blanche", d'une surface de 4'574 m², entièrement affectée en "Zone de constructions d'utilité publique" (voir préavis municipal n° 13/2008). Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a accordé, à la Municipalité, un crédit d'étude de CHF 480'000.- pour la création d'un Centre de vie infantine et d'accueil parascolaire (ci-après "CVE") sur ce bien-fonds, dans le cadre d'une extension du Collège de la Croix-Blanche (voir préavis municipal 12/2009). L'étude en question a été confiée au bureau d'architecture Paul Juillerat, à Lausanne. Lors de sa séance du 22 février 2011, le Législatif a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 7'147'000.- en vue de la réalisation de ce CVE. Le chantier y relatif a débuté en mars 2011; il devrait être achevé à la rentrée scolaire d'août 2012 (voir chapitre "Bâtiments").

A fin 2010 (et à l'instar de la situation qui prévalait en 2009, aucune transaction immobilière n'ayant été finalisée courant 2010), les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 783'113 mètres carrés dont 464'452 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées à l'extérieur, elles totalisaient 111'575 mètres carrés dont 108'181 mètres carrés en nature de bois.

FORETS

L'Inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement du canton de Vaud est M. Yves Kazémi; le Garde forestier est M. Jean-Philippe Crisinel.

Dès le premier janvier 2008, l'Etat de Vaud a pris en charge l'accomplissement des tâches d'autorité publique exercées dans les triages forestiers selon un barème standard unifié au niveau du canton faisant l'objet d'une Convention sur quatre ans avec le triage.

La rémunération cantonale du Triage Mèbre-Talent pour l'accomplissement des tâches d'autorité et de gestion des forêts cantonales se monte à un total forfaitaire de CHF 88'895.- par année, payable en quatre tranches annuelles (versées à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre).

Compte tenu que le financement pour les soins aux forêts de protection a changé son mode de fonctionnement depuis janvier 2008, la Municipalité a approuvé, en décembre 2008, le programme d'intervention pour l'année 2009, mais également pour 2010 et 2011. Le déficit théorique est fixé selon les forfaits à CHF 13'050.-. Une participation de l'Etat à hauteur de 60% du déficit sera versée à Epalinges après les travaux. Le même principe sera utilisé jusqu'en 2011.

L'exploitation forestière 2009-2010, a donné le résultat suivant : 432 m³ de bois de service résineux, 122 m³ de bois de feu et divers pour propre usage, l'exploitation, 235 m³ de bois pour copeaux feuillus et 32 m³ de bois de copeaux résineux, soit un total exploité de 821 m³, sur le territoire palinard. Une partie du bois de feu a été vendue à l'occasion d'une mise publique qui s'est déroulée au refuge du Chaugand.

Les lieux de martelage 2009-2010, sur Epalinges, sont les suivants : Chaugand (éclaircie et mise en lumière), Bois de la Chapelle; il a été profité des travaux de réfection du grillage du terrain de sport de Bois-Murat pour exploiter 55 m³ de vieux bois dangereux.

Lors de la saison 2009-2010, 25 mélèzes et 100 hêtres ont été plantés dans une trouée d'une surface de 500 m², au Chaugand, par l'équipe des forêts. Suite aux fauchages répétés en lisière forestières par les propriétaires voisins aux Fontannins, 75 buissons ont été plantés en limite de parcelle, dans le but d'éviter le développement de la ronce et de marquer clairement la limite de propriété et surtout forestière.

Deux foyers de bostryches ont été signalés et éliminés : au bord du golf (Esserts) ainsi qu'autour du parking du refuge du Chaugand, ces derniers seront remplacés par des buissons apportant un plus indéniable au paysage et à la biodiversité.

D'autre part, il a été procédé, une nouvelle fois l'aide de la Fondation Vaudoise de Probation, à la remise en état, après travaux de coupe, de 500 ml de chemins, ainsi qu'à l'entretien de surface forestière.

Les surfaces entretenues représentent une surface totale de 8.0 hectares, selon la répartition suivante : plantations : 0.1 hectare; soins aux plantations en zone de protection : 0.4 hectare; soins aux plantations normales : 0.2 hectare; soins culturaux en zone de protection : 2.9 hectares; mise en lumière en zone de protection : 0.2 hectare; éclaircie et mise en lumière normales : 3.3 hectares.

VIGNE

Cette année encore, la récolte a été soumise à l'appréciation des spécialistes de la Fédération vaudoise des vignerons ; le vin de la commune d'Épalinges a obtenu, pour la quinzième année de suite, la marque de qualité "Terravin" (label d'excellence pour les vins vaudois).

La Confrérie des Vignerons procède, quatre fois par année, à des contrôles des différents travaux de la vigne, qui sont à chaque fois notés. Lors de la visite d'automne, notre vigneron, M. Philippe Rouge, a obtenu l'excellente note de 5.69 (sur 6), prouvant ainsi l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La vendange s'est faite le 11 octobre ; elle a permis de récolter 3'768 kg de raisins (3'859 kg en 2009), avec un sondage de 78° Ochsle (80 ° en 2009).

Le moteur du monorail étant arrivé en fin de vie, il a été procédé à son remplacement. Le coût de CHF 1'915.- a été absorbé par le compte de réserve prévu à cet effet.

BATIMENTS

Energho – Abonnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux

En mars 2009, la Municipalité a signé des contrats de partenariat avec Energho, nommés « Plan d'Action Energie PAE » et « Abo Base », pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics.

La collaboration a débuté le 1^{er} avril 2009. Le répondant communal d'alors, concernant les points techniques, était M. Bernard Mischler, Technicien communal. Depuis le 1^{er} novembre 2010, c'est M. Thierry Maurer, engagé en qualité de Responsable du parc immobilier communal, qui a repris cette tâche. Quant à la personne de contact concernant le complexe scolaire de Bois-Murat, il s'agit de M. Christian Mezenen. Les premières démarches ont consisté à faire parvenir, à Sorane S.A., à 1024 Ecublens, société qui s'occupe du suivi des consommations énergétiques : une liste complète des bâtiments communaux avec n° ECA (sauf le refuge du Chaugand et la Maison forestière); le relevé des mètres, par bâtiment, de toutes les surfaces chauffées. La Bourse communale, quant à elle, a dû fournir les copies de toutes les factures relatives aux différentes consommations d'énergies pour l'année 2008 (électricité, gaz, mazout) avec état des stocks.

En janvier 2011, la Municipalité a pris connaissance du rapport établi par l'entreprise Sorane SA, en relation avec le contrat d'optimisation Energho pour le complexe scolaire de Bois-Murat. Il en ressort que suite à une surcharge de travail, le relevé des données à distance n'a pas été mis en place.

Sorane SA s'en excuse, et informe avoir repris le dossier en main en fin d'année 2010. Au moment de la rédaction du présent rapport, la phase du relevé hebdomadaire des données est en cours, sous la responsabilité de M. Thierry Maurer. D'ici au printemps 2011, une courbe de référence (empreinte énergétique du bâtiment) devrait être établie, et la procédure d'optimisation pourra alors réellement débuter.

Sachant que le contrat Energho, relatif à l'optimisation du complexe scolaire de Bois-Murat, a été signé en mars 2009, et que finalement le mandat n'a réellement débuté qu'à la fin de l'année 2010, soit quasiment deux ans plus tard, il a été décidé, d'entente avec MM. Eric Albers et David Gremaud (Energho), de reporter d'autant le paiement des primes y relatives (c'est-à-dire que les sommes versées par la commune pour 2009 (CHF 5'900.-) et 2010 (CHF 5'900.-), seront comptabilisées sous 2011 et 2012).

Pour terminer, il a été décidé de mettre en place des sous-compteurs, dans chaque bâtiment du complexe scolaire (A B C D E F et G), afin de permettre l'établissement de bilans séparés par bâtiment. En effet, actuellement cette opération n'est pas possible (un seul compteur pour l'ensemble du complexe scolaire).

C'est en février 2011 que la Municipalité a pris connaissance du rapport Energho nommé "Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux". Il en ressort les certificats énergétiques suivants :

Bâtiments	Classe de consommation
Salle de gymnastique de la Croix-Blanche	C
Maison Rochat	C
Collège de la Croix-Blanche	C
Collège du Village	F
Collège de l'Ofréquaz	F
Maison de commune	F
Pavillon scolaire du Chaugand	F
Pavillon scolaire du Grand-Chemin	G
Chalet L'Espérance, Leysin	G
Maison palinzarde	G

Les certificats énergétiques fournissent une vision globale de la performance énergétique des bâtiments. Ils permettent de déterminer quels bâtiments sont les plus sujets à un assainissement. La classification est étalonnée sur sept niveaux de A à G, A étant la plus haute et C la valeur standard.

Bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance

a) Bois-Murat (bâtiments A-B-C-D)

En novembre 2009, la Municipalité a demandé au bureau d'architecture CCHE, à Lausanne, d'étudier des variantes (chiffrées) en vue du réaménagement des espaces extérieurs du Complexe scolaire de Bois-Murat (il est rappelé ici que ce bureau avait remporté, il y a quelques années, le concours y relatif ; le mandat lui revient donc de fait).

Lors de sa séance du mardi 29 juin 2010, le Conseil communal s'est vu soumettre une demande de crédit de construction (préavis 9/2010) pour deux secteurs (sur 4), soit le "A" (préau Sud) et le "D" (terrains de sports). Les zones "B" (giratoire, préau devant le bâtiment F, préau devant le bâtiment E) et "C" (garderie, terrain de jeux), devant faire l'objet d'un autre préavis.

L'autorité législative a alors décidé de donner son accord pour le projet de réaménagement des terrains de sports, mais elle a refusé d'entrer en matière concernant le préau Sud, estimant que le coût des travaux y relatifs étaient trop élevés (CHF 923'208.-). Au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité s'apprête à soumettre un nouveau projet à l'approbation du Conseil communal (séance d'avril 2011). Quant aux travaux de réfection des terrains de sports, devisés à CHF 825'292.-, ces derniers sont intervenus durant le deuxième semestre de l'année 2010; ils sont maintenant terminés. Le coût total du chantier s'est finalement montré moins onéreux de CHF 140'000.-.

Fin décembre 2010, une des deux chaudières à gaz (450 kW) du Complexe scolaire de Bois-Murat a rendu l'âme (fissurée). La mise hors service définitive de cette installation a été décidée, sachant que le coût de sa réparation avoisinait les CHF 20'000.-, ce qui aurait été totalement déraisonnable, car en cas de réparation, aucune garantie n'aurait été accordée. De plus, il était impossible de trouver certaines pièces en Suisse, ce qui aurait retardé d'autant le délai d'intervention. En conséquence, tout le complexe de Bois-Murat a été momentanément condamné à tourner sur une seule chaudière. Un groupe de chauffe de secours a cependant été mis en place pour soulager la chaudière encore en fonction.

A la mi-janvier, la Municipalité a pris connaissance de trois offres reçues en vue du changement envisagé. Elle a finalement retenu celle qui était économiquement la plus intéressante, à savoir le devis établi le 14 janvier 2011, par l'entreprise Bernard Chevalley SA, à Lausanne. Coût des travaux : CHF 63'547.40 (TTC). Plus-value : CHF 2'280.- pour 2 pompes auto-régulantes. Le modèle proposé est une chaudière à gaz à condensation modulante de marque CIPAG, type GAS 310 ECO/460-8, puissance 92-462 kW. Les travaux sont intervenus fin janvier début février 2011; cette nouvelle installation fonctionne maintenant parfaitement.

Le Conseil communal a été avisé de cette dépense urgente et extraordinaire par une communication de la Municipalité lors de sa séance intervenue le mardi 22 février 2011.

Par son courrier du 30 mars 2010, Effitec SA, à Echallens, a informé la Municipalité que, suite à la suppression des défauts précédemment constatés, l'installation électrique du Complexe scolaire de Bois-Murat (bâtiments A-B-C-D-F) a été reconnue conforme aux prescriptions et règles de la technique.

b) Bois-Murat (bâtiment F)

Le bâtiment étant de construction récente (construction 1990, agrandissement 2003), nous n'avons pas eu de frais de réfection.

c) Bois-Murat E (Salle de gymnastique II et bassin de natation)

Lors de sa séance du mardi 29 juin 2010, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 5'720'000.-, en vue de la réalisation des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, remplacement de l'installation de chauffage/ventilation du bâtiment E du Complexe scolaire de Bois-Murat.

Le mandat d'exécution des travaux, à l'instar de celui voué à l'étude, a été attribué au bureau Epiqr Rénovation Sàrl, à Lausanne, dont l'offre était économiquement la plus intéressante. Bien entendu, la procédure "sur invitation", imposée en application de la Loi sur les marchés publics (LMP-Vd), a été scrupuleusement respectée.

L'enquête publique s'est déroulée durant la période s'étendant du 10 juillet au 9 août 2010. Aucune opposition n'ayant été enregistrée, le permis de construire fut délivré, et le chantier ouvert à la mi-août 2010. Au moment de la rédaction du présent rapport, la salle de gymnastique est à nouveau opérationnelle, bien que des finitions restent encore à intervenir. Quant aux locaux relatifs au bassin de natation, ces derniers faisant l'objet de travaux plus lourds et compliqués, ils seront finalement rouverts aux utilisateurs à la rentrée scolaire d'août 2011, la Municipalité estimant déraisonnable (économiquement parlant) de remplir le bassin pour une période de quelques semaines, puis de le refermer durant la période des vacances estivales.

Dans son ensemble, le chantier s'est correctement déroulé. Il est toutefois rappelé ici la communication faite par le Municipal Jean-Claude Sheppard, lors de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2010, informant qu'il est apparu impératif de refaire les drainages du bâtiment "E" du Complexe scolaire de Bois-Murat, ces derniers étant totalement bouchés. Coût de l'opération CHF 120'000.-, contre CHF 30'000.- prévu dans le crédit de construction.

Autre dépense extraordinaire, annoncée au Conseil communal le mardi 20 avril 2010 : le chauffe eau, défectueux et irréparable, a dû être changé. A cet effet, un devis a été produit par l'entreprise Bernard Chevalley, à Lausanne. Coût des travaux : CHF 23'941.- (TTC). La Municipalité a passé la commande, étant entendu que la facture sera payée via le fond de réserve pour l'entretien des bâtiments communaux (somme non budgétisée).

Pour terminer concernant ce chantier, la Municipalité étudie actuellement différentes offres en vue d'équiper la toiture de ce bâtiment au moyen de cellules photovoltaïques (mise à disposition de la surface auprès d'un éventuel investisseur). Des contacts avec différentes sociétés sont établis. Le rapport de gestion 2011 vous fera l'écho de l'aboutissement positif ou non des négociations actuellement en cours.

Il est rappelé ici que l'eau de la piscine fait l'objet d'une analyse mensuelle, dont les résultats sont communiqués très rapidement, permettant ainsi au concierge d'intervenir immédiatement si certaines conditions ne sont pas remplies. Selon les rapports reçus, les résultats (zéro entérocoque & zéro urée) n'appellent pas d'observation. Les lampes UV, installées en 2007, ont permis l'élimination des chloramines.

d) Collège de la Croix-Blanche

Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a voté un crédit d'étude d'un montant de CHF 480'000.- pour la création d'un centre de vie infantine et d'accueil parascolaire dans le cadre d'une extension du collège de la Croix-Blanche (voir préavis municipal n° 12/2009). L'étude en question a été confiée au bureau d'architecture Paul Juillerat, à Lausanne. Bien entendu, la procédure "sur invitation", imposée en application de la Loi sur les marchés publics (LMP-Vd), a été scrupuleusement respectée.

Lors de sa séance du 22 février 2011, le Légitif a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 7'147'000.- en vue de la réalisation de ce CVE (voir préavis municipal n° 1/2011). Le chantier y relatif a débuté en mars 2011; il devrait être achevé à la rentrée scolaire d'août 2012. A l'instar du mandat d'étude, c'est le bureau d'architecture Paul Juillerat qui a décroché le mandat d'architecte pour le suivi des travaux.

Dans le cadre de ce chantier, il est également prévu des interventions sur le bâtiment existant, à savoir : une extension en prolongement des espaces du bâtiment existant (couloir, salles). Les fondations sont existantes puisque réalisées lors de la construction du bâtiment. Il est prévu l'affectation, au rez-de-chaussée, d'une salle d'accueil parascolaire, à l'étage, d'une salle de classe normale et, dans les combles, l'agrandissement du réfectoire à disposition de la Courte Echelle.

Ce bâtiment ne subira aucune modification intérieure et gardera son affectation. L'enveloppe du bâtiment par contre sera rénovée sur trois façades. L'isolation existante des façades, de 10 cm, sera renforcée et portée à 20 cm, afin de respecter les normes en vigueur ; le revêtement métal-bois, dégradé, sera remplacé par des plaques de fibrociment. L'isolation de la dalle (plafond) du vide sanitaire, de la toiture ainsi que du pignon Nord sera également renforcée. Les vitrages des lanterneaux existants seront changés par un triple verre et le coefficient de protection solaire augmenté. Le pan sud de la toiture sera adapté pour recevoir des panneaux solaires. La chaufferie existante sera maintenue et adaptée pour les besoins des deux immeubles (l'actuel et le futur). Le vide sanitaire existant sera utilisé comme liaison technique pour alimenter l'extension ainsi que le nouveau bâtiment. L'entrée de l'établissement scolaire sera maintenue sur le chemin Marcel Regamey.

Pour l'extension, les matériaux employés seront les mêmes que ceux de la première étape, de façon à diminuer les traitements ultérieurs. La structure porteuse (dalles, murs) sera en béton armé apparent avec une peinture glacis, les parois de séparations intérieures en briques apparentes avec la partie supérieure en plots de verre, le revêtement du sol en carrelage pour le couloir et linoléum pour les salles, les huisseries métalliques et les portes en bois à peindre, la toiture à 2 pans en tuiles Joran avec verrière métallique incorporée. Les façades seront ventilées avec revêtement en plaques de fibrociment et fenêtres en PVC avec triple vitrage.

Les aménagements extérieurs du côté nord-ouest (préau couvert et ouvert) ne seront pas modifiés, étant donné qu'ils étaient déjà dimensionnés lors de la première étape en fonction d'une future extension. Du côté sud-est, les pavés en ciment seront remplacés par une zone verte arborisée, éloignant ainsi l'accès au bâtiment du centre de la vie enfantine. Le couvert à vélos sera maintenu. Une liaison avec le bâtiment du centre de la vie enfantine est prévue sous forme d'un couvert en structure métal et verre.

Par son courrier du 23 août 2010, l'entreprise Securelec SA, à Ecublens, a informé la Municipalité que l'installation électrique du bâtiment a été reconnue conforme aux prescriptions et règles de la technique.

e) Salle de sport de la Croix-Blanche

Le jeudi 29 avril 2010, un élève a traversé (les pieds en avant) une porte de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche, lors d'une altercation avec d'autres élèves de la même classe. Dite porte était pourvue d'un verre armé. Atteint de blessures très sévères (multiples et profondes coupures dans ses chairs, muscles et tendons coupés, artère fémorale sectionnée), il a finalement pu être sauvé notamment grâce aux bons réflexes de son maître de sports. Une intervention chirurgicale, d'une durée de 6 heures, a finalement permis de sauver ses jambes, mais une longue période de réadaptation sera nécessaire. Pour éviter qu'une pareille mésaventure ne se reproduise, tous les verres armés des portes de la salle de gymnastique ont été remplacés par des verres feuilletés.

A l'instar de 2009, des infiltrations d'eau, depuis la toiture, ont à nouveau été constatées en 2010; elles ont fait l'objet de réparations ponctuelles et provisoires, sachant que l'ensemble de l'étanchéité de dite toiture est à bout de souffle. Il sera impératif que des travaux lourds (d'une durée d'environ 3 mois) interviennent durant l'été 2011. A cet effet, le Conseil communal sera appelé à se prononcer sur une demande de crédit de construction, dont le montant devrait avoisiner les CHF 600'000.-. Au moment de la rédaction du présent rapport, le dossier est en traitement au sein du Service technique communal.

f) Collège d'Ofréquaz

La place de jeux sise dans le préau du Collège de l'Ofréquaz a été entièrement refaite durant les vacances d'octobre 2010. En plus de la mise en place de nouvelles balançoires, un espace composés de plusieurs éléments, formant un espèce de château avec paroi de grimpe en corde et en dur, passerelle menant d'une tour hexagonale à une autre, et toboggan tunnel en spirale, a été réalisé. L'ensemble de cette zone de jeux a bien entendu été pourvu de dalles anti-chocs avec système de drainage, perméable, en granulé de caoutchouc recyclé.

g) Chalet « L'Espérance »

Lors de sa séance du 23 février 2010, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 125'000.- (voir préavis n° 4/2010) en vue de l'aménagement d'une installation solaire thermique au chalet "L'Espérance", à Leysin.

Une fois l'accord du Législatif obtenu, le Service technique communal s'est mis à l'ouvrage, afin d'obtenir de la part de la commune de Leysin l'autorisation de construire y relative. Cette administration n'est pas entrée en matière pour une enquête simplifiée (dispense d'enquête publique). En conséquence, un dossier a dû être constitué, puis une consultation publique ouverte durant la période s'étendant du vendredi 8 octobre 2010 au lundi 8 novembre 2010. Aucune opposition ou intervention n'ayant été enregistrée durant le délai d'enquête, la commune de Leysin, en date du 10 novembre 2010, a délivré le permis de construire sollicité.

En parallèle aux démarches précitées, de nombreuses discussions et échanges de correspondances sont intervenus avec le propriétaire de la parcelle voisine RF 376, contiguë à la propriété communale, M. Bock Friedler, sachant que les panneaux solaires, fixés (inclinés) contre le mur de soutènement de la cour, côté Sud, seront obligatoirement situés dans la surface (en porte-à-faux) de la parcelle voisine à celle du chalet. Il a finalement été conclu non pas à l'inscription d'une quelconque servitude au RF, mais à l'acquisition, par Epalinges, de la bande de terrain sur laquelle empièteront lesdits panneaux solaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet d'acte de vente, établi par le Notaire Christian Terrier, à Pully, est soumis à l'approbation de la Municipalité, avant signature par les parties concernées. La surface achetée par Epalinges est de 41 m², au prix de CHF 150.- le mètre carré, soit au total CHF 6'150.-.

Les travaux en question sont projetés durant l'été 2011, sachant que les appels d'offres sont intervenus durant les premiers mois de la même année. Une fois les tableaux comparatifs établis, en application de la LMP-Vd (Loi sur les marchés publics), le mandat sera alors adjugé, et le planning d'intervention définitivement établi.

Les nouvelles prescriptions en matière de protection de l'environnement ont nécessité qu'un bac de rétention, avec sonde, soit installé sous le brûleur de la citerne à mazout. Coût de l'opération, non prévu au budget : CHF 1'000.-. Cette installation (citerne) a fait l'objet de sa révision périodique obligatoire.

Pour terminer concernant le chalet "L'Espérance", et quand bien même le présent rapport traite des faits intervenus durant l'année 2010, il est encore ajouté ici que, dans la suite des travaux d'entretien de ce bâtiment, la Municipalité soumettra une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 105'000.- à l'approbation du Conseil communal, lors de sa séance prévue le mardi 12 avril 2011, afin de réfectionner la toiture du chalet avec isolation thermique et bardeau Prefa.

h) La Courte-Echelle II

A réception des décomptes d'électricité 2010, et après une première vérification des comptes de l'année précédente, la Bourse a constaté que la consommation d'électricité du pavillon de la Courte Echelle 2 (CE 2) était importante.

En effet, le montant de la facture d'électricité 2010 de la CE 2 s'élève à CHF 4'930.75, alors que celui de la facture de l'ensemble du Collège de la Croix-Blanche se monte à CHF 4'025.15.

Après contrôle auprès du Service technique, il s'avère que le pavillon est entièrement chauffé à l'électricité (aucun raccordement à une quelconque conduite de chauffage). Dès lors, l'état du compte 3500.3123.01 (Electricité du Collège de la Croix-Blanche), dans lequel les frais d'électricité de la CE 2 sont imputés, dépasse le montant budgétisé de CHF 4'955.90. Cet état de fait n'était pas connu lors de l'élaboration des budgets 2010 et 2011 (pour 2011, une augmentation de CHF 1'700.- a été apportée ; il semble que ce sera bien insuffisant).

i) La Pépinière

La Municipalité a pris connaissance, début février 2010, de l'autorisation provisoire d'exploiter, délivrée le 27 janvier 2010, par le Service de la protection de la jeunesse de l'Etat de Vaud, concernant l'unité d'accueil « La Pépinière ». Le nombre maximal de places est de 40. L'autorisation est valable jusqu'au 30 juin 2010.

Il y est mentionné que l'autorisation « définitive » (valable pour une durée de 5 ans), sera délivrée à condition qu'une barrière soit installée côté pavillon, dans l'enceinte du jardin, afin d'éviter la chute des enfants.

Les travaux ayant été réalisés de suite, une autorisation d'exploiter a été délivrée le 11 juin 2010, par le SPJ, pour la période s'étendant du 1er juillet 2010 au 30 novembre 2014.

j) Pavillon scolaire du Grand-Chemin

Le pavillon scolaire du Grand-Chemin a été cambriolé durant la période des fêtes de fin d'année. La porte d'entrée, forcée, a dû être réparée. Une machine à café, un four micro-ondes, ainsi qu'une bouilloire, le tout appartenant à une enseignante, ont été dérobés. Faisant suite à ce malheureux événement, il a été décidé de faire installer, par l'électricien communal, un éclairage extérieur avec déclenchement automatique, afin que la porte fracturée soit dorénavant automatiquement éclairée si une personne devait s'en approcher de nuit.

Autres bâtiments communaux

a) Maison de commune & Maison palinzarde

Conformément à ce qui était prévu au budget 2010, des travaux de réfection du sol du grand carnotzet de la Maison de commune sont intervenus en juillet 2010. Il en a été profité afin d'installer un nouvel éclairage, indirect, lequel met en valeur la voûte des lieux. Courant 2011, c'est le plafonnier actuel qui devrait être remplacé par un système multi-spots sur câble.

b) Salle de spectacles

Il a été procédé à la révision périodique obligatoire des citernes à mazout.

c) Auberge communale

Durant l'année 2010, le total des ventes, après déduction de la TVA et du service, s'est élevé à CHF 976'018.84 contre CHF 945'825.85 en 2009. Le loyer encaissé auprès du tenancier en 2010 se monte à CHF 68'321.31 contre CHF 66'207.81 en 2009. On observe donc une augmentation du chiffre d'affaires.

Des travaux sont intervenus dans l'appartement de service, à savoir : réfection totale de la cuisine ainsi que des salles d'eau.

Afin de pallier à la suppression de la benne à verre qui se trouvait sur le parking de la Croix-Blanche, un conteneur à verres a été mis à la disposition de l'Auberge ainsi que de la grande-salle, dans le local accueillant les conteneurs de l'établissement. Il est vidé par le Service communal des travaux.

Suite à une intervention de l'entreprise Bernard Chevalley S.A., à Lausanne, il est apparu que le régulateur de ventilation de la grande-salle ainsi que du restaurant de l'Auberge communale ne fonctionnait plus, et qu'il devait être remplacé. Coût de l'opération, non prévu au budget 2010 : CHF 4'852.75. Sachant que cette installation datait de plus de vingt ans, et que la situation ne pouvait pas rester en l'état, la Municipalité a passé la commande.

d) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Depuis le 15 décembre 2009, ce bâtiment est loué à un couple avec enfants, pour un loyer mensuel de CHF 2'400.-, charges en sus. Il est précisé ici que la Municipalité a fixé le montant du loyer après avoir pris conseil auprès d'un expert immobilier (Association Prométerre). Les premières annonces pour la mise en location s'étant montrées infructueuses, notamment compte tenu du loyer qui était initialement fixé à CHF 2'900.-, charges en sus, il a été nécessaire de revoir à la baisse le montant de la location.

Lors d'une inspection intervenue sur place, par un représentant de l'entreprise Emery S.A., à Mézières, sur demande de la commune, il a été confirmé que le sapin situé dans le jardin présentait de sérieux signes de fragilité. En cas de fortes chutes de neige, ce dernier risquait de rompre et de s'abattre notamment sur la RC 601 (route de Berne). Il a été décidé de procéder à son abattage.

e) Maison RoCHAT

Le couvreur Willy Cavin est intervenu pour l'entretien des virevents et un peintre pour la rénovation des façades bois du bâtiment.

f) Bâtiment principal de la voirie

Des travaux d'entretien de la chaufferie à bois ont été réalisés, pour un montant TTC de CHF 11'791.35. C'est l'entreprise Schmid SA, à Moudon qui est intervenue.

La Municipalité a passé la commande en vue de la mise en place d'une chaudière à gaz de 80 kW pour le chauffage et la production d'eau chaude en mi-saison, y/c interrupteur pour commande de fonctionnement manuelle. Coût (TTC et frais annexes compris) : CHF 36'400.-.

g) Maison des jeunes

Lors du lundi de Pâques, des inconnus se sont acharnés sur la poignée ainsi que la serrure de la porte d'entrée de la Maison des jeunes ; de plus, des pierres ont été lancées contre les murs extérieurs, marquant le crépi à plusieurs endroits. Il a été nécessaire de procéder au changement de la poignée et de la serrure. Quant à la façade, ce sont certains jeunes fréquentant les lieux qui ont eux-mêmes réparé les dégâts, et ce de manière très professionnelle. Suite au constat de ces dégâts, la Maison des jeunes a été fermée durant le mardi après-midi.

h) Pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle

Quand bien même cette intervention n'était pas prévue au budget 2010, la mise en séparatif du collecteur du pavillon du Bois-de-la-Chapelle a été décidée. En effet, il est apparu tout à fait judicieux de faire ces travaux en profitant tant des hommes que du matériel et des machines en service sur le chantier voisin de la voirie.

Le devis, établi le 7 octobre 2010, par le bureau d'ingénieur Jean-Paul Cruchon et Associés SA, à Lausanne, présente un montant maximal de CHF 26'000.- (TTC), à revoir à la baisse en cas de "bonnes surprises", certains éléments étant raccordés et d'autres pas (il sera nécessaire de procéder d'abord à un contrôle caméra des différents collecteurs et chambres; le projet sera adapté à ces relevés). Ces travaux seront effectués en même temps que la réalisation des aménagements extérieur du nouvel hangar de la voirie, soit au printemps 2011. Les factures y relatives seront absorbées via le compte d'entretien courant des collecteurs communaux.

URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous avons ouvert quarante-cinq enquêtes publiques en 2010 contre quarante-trois en 2009 et cinquante et une en 2008. Ces enquêtes concernaient notamment l'édification d'un immeuble locatif de 8 logements à côté de la carrosserie Brunet, sise à la route de Berne; la modification des sous-sols et des aménagements routiers avec création d'un chemin d'accès, à partir du Grand-Chemin, pour les 11 immeubles du quartier "Les Grands Champs" (mis à l'enquête en 2009); la démolition de la ferme "Forney" sise au Ruisseau-Martin, avec création, en lieu et place, de 4 villas de 2 logements; la construction de 5 villas individuelles, dont une avec démolition d'une ancienne villa et 4 villas de 2 logements dont 3 en remplacement d'anciens chalets; l'agrandissement, la surélévation ou la transformation de 6 bâtiments existants; la réalisation de plusieurs dépendances dont 6 piscines et 3 vérandas / jardins d'hiver; la création de nouvelles ouvertures en toiture; la pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques; des aménagement extérieurs tels que des places de parc ou murs de jardins; la création ou modification de 3 antennes de téléphonie mobile ainsi que la modification de projets déjà autorisés (enquêtes complémentaires).

La construction du bâtiment « Biopôle III », soumis à l'enquête publique en 2008, pour des laboratoires et des bureaux, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", a débuté à la fin 2009. Les premiers locataires ont pris possession des locaux en mars 2011, les derniers entreront en février 2011. Nous notons d'ores et déjà ici qu'au début de l'année 2011, un nouveau bâtiment « Biopôle IV », également consacré à des laboratoires et bureaux, a été soumis à l'enquête publique.

Quant au bâtiment Phare du Biopôle (inauguré en juin 2009), ses aménagements, en bordure de la route de Berne, sont toujours en attente des décisions de l'Etat (requalification de la RC601), quand bien même la Municipalité insiste auprès de l'Autorité cantonale afin que le nécessaire soit rapidement entrepris.

Le bâtiment de la Coopérative du Logement à but social d'Epalinges « CLE », sis à la route de la Croix-Blanche 33, comportant 34 logements, des surfaces commerciales, un parking comprenant 43 places intérieures et 14 extérieures, a été inauguré en novembre 2010.

L'immeuble réalisé à l'endroit de l'ancienne boucherie Périsset, sur le plat de la Croix-Blanche, est occupé depuis octobre 2010.

La réalisation de l'EMS pour La Fondation du Relais, au lieu dit "La Girarde", a débuté en mars 2010. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2011, en vue d'une mise en exploitation durant le premier trimestre 2012.

Mis à part une parcelle à proximité du rond-point (au Nord) encore non bâtie, toutes les constructions dans le cadre du PPA "A la Cabolétaz – A la Jaquière" sont terminées. Il en est de même pour les travaux de réfection et finition des chemins de la Cabolétaz et de la Jaquière. Les démarches pour le transfert au domaine public sont en cours.

La démolition de la halle de tennis, sise à la route de Berne, au bénéfice d'un permis de démolir, délivré début 2009, est prévue en mai 2011. Le permis de construire a été délivré pour la réalisation des 11 immeubles sur cette parcelle. Le chantier débutera en juin 2011.

La construction d'un immeuble de 9 appartements avec parking souterrain, en lieu et place de la ferme du Golf, au chemin de Ballègue, a débuté en octobre 2010.

L'immeuble de 40 studios, exploité par le CHUV, situé à l'extrémité du chemin des Geais, est habité depuis la fin 2010. Une paroi anti-bruit, prévue en bordure de la route de Berne, sera réalisée au printemps 2011.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de PPA "Les Bosquets du Giziaux", incluant la déchetterie communale, a reçu l'aval définitif du Service cantonal du développement territorial (ci-après, "SDT") en mars 2010. Après l'inscription d'une servitude de passage permettant l'accès direct à la déchetterie, pour le Service communal des travaux, via les dépôts de la voirie, et la constitution d'une charge foncière, le dossier a été soumis à l'enquête publique en janvier 2011; il n'a pas soulevé d'opposition. Au moment de la rédaction du présent rapport, un projet de convention pour la gestion de la déchetterie est à l'étude et, par la suite, le Conseil communal sera appelé à prendre position. Il est rappelé ici que lorsque la Municipalité a confirmé son accord quant à l'étude de ce plan spécial, elle a aussi exprimé le souhait que les travaux projetés ne conduisent pas à une augmentation du prix demandé pour les dépôts faits à la déchetterie, par la population palinzarde, et que sa pérennité soit garantie.

Le nouveau projet de PPA "Aux Orchez", établi par l'atelier d'architecture Archilab SA, à Pully, en collaboration avec Esplanade Aménagement SA, urbanistes, à Lausanne, présenté avec un CUS de 0.4, a été transmis à l'Etat pour examen préalable, début 2011. Il devrait être soumis à l'enquête publique dans le courant de l'été 2011. A n'en pas douter, le CUS de 0.4, imposé par le canton, risque de provoquer des réactions dans le voisinage.

L'élaboration du PPA "Le Cloalet", anciennement intitulé "En Montéclard", sur les parcelles propriétés de la Fondation Fonds de prévoyance du Crédit Agricole S.A, est terminée. Ce PPA prévoit l'aménagement d'un rond-point sur la route de Berne, ainsi que la création d'une passerelle pour relier le nouveau quartier à la zone de la Croix-Blanche. Ce dossier a été transmis au SDT, pour consultation préalable, à fin novembre 2010. Ce PPA étant lié au projet de requalification de la RC601 (route de Berne), l'avancement du dossier est sujet aux bonnes volontés de l'administration cantonale.

Une étude de PPA, effectuée en 2003-2004, conjointement entre la commune et les différents propriétaires, sur les parcelles "Les Oches" et "La Possession" n'avait pas abouti. Un promoteur, en possession de promesses de ventes de tous les propriétaires de la partie nord "La Possession" a relancé une nouvelle étude en 2010. Le mandat de celle-ci a été confié au bureau Wurlod Architectes SA, à Pully, ainsi qu'à GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes, à Lausanne. Le projet en cours d'élaboration aura un CUS légèrement supérieur au 0.4 exigé par le Canton. Il devrait être transmis au SDT, pour examen préalable en 2011, et ensuite soumis à l'enquête publique.

La Municipalité a décidé, pour des raisons de sécurité, de supprimer la circulation dans le complexe scolaire de Bois-Murat, dès la rentrée scolaire d'août 2010. En conséquence, l'ancien chemin doit être transféré du domaine public, au domaine privé de la commune, et attribué à la Zone de construction d'utilité publique, comme les autres parcelles du complexe scolaire. Ceci devant faire l'objet d'un addenda au Plan général d'affectation, le mandat pour sa réalisation a été confié au bureau BBHN SA, ingénieurs géomètres brevetés, à Epalinges. Après avoir reçu l'approbation du SDT, à fin décembre 2010, le dossier a été soumis à l'enquête publique en février 2011; il n'a pas soulevé d'opposition. Cet addenda pourra donc être soumis à l'approbation du Conseil communal courant 2011.

En ce qui concerne le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement à mettre à jour les données, en fonction des mutations enregistrées.

TRAVAUX

ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

Aucune nouvelle construction n'a été réalisée sur le réseau routier communal durant l'année 2010; seul un passage pour piétons a été créé dans le quartier du Grand-Chemin.

Aucun transfert de surfaces expropriées n'est intervenu en 2010.

RC 601, route de Berne : comme mentionné dans le Rapport de gestion 2008, les communes de Lausanne et d'Epalinges ont œuvré pour redonner vie au projet de requalification de la RC 601, annoncé comme étant « politiquement mort ». Ainsi, une séance a été mise sur pied, en mai 2009, à Epalinges, à laquelle ont participé différents élus de la Broye, ainsi que MM. Olivier Français et René Vuilleumier. Lors de cette réunion, il a été question de définir une nouvelle stratégie afin de relancer, dans le meilleur intérêt de toutes les communes concernées, ce projet. C'est l'étude d'un schéma directeur des circulations « Nord » (tronçon La Sallaz, jusqu'à la jonction avec le canton de Fribourg), qui a obtenu les faveurs de l'assemblée. Sachant qu'un tel schéma n'existe pas, une Commission des transports a été réactivée pour œuvrer dans ce sens.

b) Entretien

Chemin de Ballègue : Il a été procédé à l'abaissement du trottoir au droit des n° 3 et 5 du chemin de Ballègue. C'est l'entreprise de génie civil Roger Barbey S.A., à Epalinges, qui a effectué ces travaux.

Chemin des Croisettes : Des travaux de réfection (superficielle) d'une partie du chemin des Croisettes sont intervenus de nuit pour cause de circulation des bus tl en journée. C'est l'entreprise GCS SA, au Mont s/Lausanne, qui a été mandatée pour procéder.

Des travaux de "reflachages" sont intervenus à différents endroits du réseau communal des routes. C'est l'entreprise Walo Bertschinger SA, à St-Sulpice, qui a procédé.

L'entreprise Divico SA, à Bussigny, est intervenue sur le réseau routier communal (pontage de fissures), sous la direction de M. Ph. Regamey, Chef du Service communal des travaux.

Le service de déneigement n'a pas posé de problèmes particuliers, malgré les abondantes chutes de neige enregistrées.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune.

PARKINGS PUBLICS

Le parking de la Croix-Blanche a été construit à l'époque pour les besoins de la salle des spectacles. Cette destination a été étendue par la suite aux personnes qui "utilisent" les installations sportives se trouvant à proximité.

Au fil du temps, un peu tout le monde a pris l'habitude de parquer à cet endroit, notamment une partie des habitants du quartier ainsi que les commerçants et employés du centre commercial. Sa capacité est devenue insuffisante et l'agrandissement du supermarché de la Migros a encore aggravé la situation.

La municipalité a subordonné l'octroi du permis de construire sollicité par Migros Vaud à la création de places de parc supplémentaires, le garage-parc souterrain du centre commercial de la Croix-Blanche ne couvrant déjà pas les besoins. La société coopérative Migros s'est engagée à participer à l'extension du parking communal à raison d'un montant forfaitaire de CHF 900'000.- correspondant aux 44 places nécessaires à sa nouvelle surface commerciale. De notre côté, nous avons accepté d'examiner la possibilité d'augmenter la surface de parcage sur le parking de la Croix-Blanche. Une convention a été signée à ce sujet le 14 novembre 2005. La commune pourra introduire le stationnement payant sur tout ou partie du parking, sans devoir ristourner une partie de la recette à Migros Vaud. Si la nouvelle surface de parcage n'était pas réalisée d'ici fin 2010, Migros Vaud serait déliée de tout engagement.

A première vue, le seul moyen permettant d'augmenter le nombre des places de stationnement consistait à construire un ouvrage aérien sur une partie du parking communal, en veillant à ce que les véhicules « poids lourd », notamment ceux chargés du transport des marchandises et les véhicules du service du feu, puissent accéder à tous les bâtiments du secteur.

Or, après études, il s'est avéré qu'une solution en élévation, bien que d'un coût légèrement inférieur à celui d'une variante enterrée, présente l'inconvénient d'un impact architectural extrêmement défavorable. De plus, la variante enterrée, qui ne modifie pas l'environnement actuel, est la seule qui permette une liaison directe à la route de Berne par un raccordement sur un carrefour giratoire à un emplacement compatible avec le projet de réaménagement de cette route (modération du trafic), établi par le Département des infrastructures du canton de Vaud.

La Municipalité a donc décidé d'adopter la variante modeste visant à la création d'un étage inférieur sur la partie Nord (côté salle de gymnastique), permettant la réalisation de 60 places de stationnement supplémentaires.

En novembre 2006, la Municipalité, en application de la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LVMP), a publié un appel d'offres pour le mandat d'ingénieur civil. Après avoir suivi la procédure légale, le Groupement GIN (composé des bureaux d'ingénieurs Küng & Associés SA à Lausanne et J.-P. Cruchon & Associés SA à Lausanne) s'est vu confier le mandat, ce dernier présentant le meilleur dossier (rapport honoraires / références dans le domaine / références personnelles / méthodologie et démarche / pérennité et solvabilité), sur les douze reçus. Pour mémoire, le bureau J.-P. Cruchon fut chargé, à l'époque, de la réalisation de l'actuel parking de la Croix-Blanche.

L'enquête publique aurait dû être ouverte à la fin du mois d'avril 2007, mais lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2007, la demande de crédit y relative ainsi que le préavis dont elle faisait l'objet ont été renvoyés à la Municipalité, comme demandé par la commission ad hoc, pour réalisation d'une étude du taux réel d'occupation et un sondage "origine-destination" des utilisateurs du parking pour se passer éventuellement de cette réalisation coûteuse en adoptant des mesures légères évoquées; pour la planification d'une réalisation du projet coordonnée avec la construction du giratoire pour faciliter l'accès au chantier ; pour la renégociation de la participation de la Migros au coût de l'opération.

Le 19 juin 2007, lors de la séance du Conseil communal, une motion a été déposée par un conseiller invitant la Municipalité à "remettre l'ouvrage sur le métier " et à envisager des solutions répondant à la problématique de l'accès et du stationnement à la Croix-Blanche; cette motion a été partiellement prise en compte et acceptée par le Législatif lors de sa séance du 26 février 2008.

Lors de sa séance du 24 juin 2008, alors que le projet d'agrandissement du parking de la Croix-Blanche était prévu à l'ordre du jour, le Conseil communal, suite à une séance marathon, a voté une motion d'ordre reportant le débat à la séance suivante.

C'est donc le 30 septembre 2008 que le Législatif devait à nouveau plancher sur la problématique du parking de la Croix-Blanche. Lors de cette séance, il a été décidé de nommer une Commission parlementaire, composée de 15 membres, ayant pour mission d'étudier les différentes variantes proposées pour le projet d'agrandissement en question.

Le rapport de dite Commission a été mis en discussion lors de la séance du Conseil communal du mardi 21 avril 2009 ; il a été accepté par 45 oui, 2 non et 17 abstentions.

Depuis lors, et compte tenu notamment de la "mise au congélateur", décidée par Monsieur le Conseiller d'Etat F. Marthaler, du projet de requalification de la RC601 (route de Berne), ce projet d'agrandissement du parking de la Croix-Blanche tourne au ralenti.

Cependant, et pour pallier à un éventuel "trop plein" du parking en question, des zones provisoires de stationnement sont ouvertes, sporadiquement, comme celle située sur la voie montante réservée aux tl, sise sur la route de la Croix-Blanche.

PARCS DES VEHICULES ET MACHINES

Conformément aux prévisions budgétaires, nous avons fait l'acquisition : d'un broyeur à branches Pezzolato, d'une balayeuse Citymaster 1200 Confort, d'un distributeur Boschung IMS et d'un aspirateur à gazon Wiedenmann Favorit 650.

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2010 :

Citroën Nemo 1.4i, 2010 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI, 2004 ; Man, type 10.163 LAE, 2002 ; Transporter Aebi VT 450, 2009 ; Transporter Aebi TP 67 K, 1988 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2004 ; Lindner Unitrac 95 L, 2001 ; Mercedes-Benz 1120 A, 1990 ; John Deere 6400, 1997 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1998 ; Iveco Turbo Daily, avec pont basculant, 1999 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; compresseur mobile Kaeser-Mobilair 28, 1987 ; rouleau vibrant, 1991 ; tondeuse "Sabo", 1995 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Renault, type Express 1.9 D, 1996 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1997 ; Heli CPCD 25, 2008 ; John Deere Elix 188 ; John Deere 285.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2010 l'entreprise spécialisée dans le contrôle des candélabres (résistance aux intempéries – tempêtes notamment) n'est pas intervenue; elle procédera à nouveau en 2011.

Les têtes de candélabres ont été changées par des modèles de nouvelle génération, autorisant la mise en place d'ampoules économiques au : chemin du Bornalet (3 unités), chemin de la Côte (1), chemin du Praz-Buchilly (8), chemin de Près-les-Bois (7), chemin de Ballègue (5), chemin de la Laiterie (11), route du Village (15), chemin de la Biolleyre (7), ainsi que dans le quartier du Grand-Chemin (13).

Le remplacement des ampoules a été fait par l'équipe de la Voirie.

Pendant les fêtes de fin d'année, l'habituelle décoration lumineuse a été installée sur le plat de la Croix-Blanche, ainsi que le long du chemin des Croisettes. Quant à la Place de la Croix-Blanche, elle arborait le même éclairage décoratif qu'en 2008 et 2009.

SERVICES INDUSTRIELS

Stable en 2008 et 2009, la taxe Co2 a triplé pour l'année 2010. Son montant provisoire s'élève ainsi à CHF 2.30 par MWh, augmentant ainsi le tarif de fourniture du gaz.

La libéralisation du marché de l'électricité est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Au coût de l'énergie, sont désormais facturés en plus, une taxe d'utilisation du réseau, une taxe cantonale pour les énergies renouvelables, ainsi que l'émolument lié à l'usage du sol.

Dès le 1^{er} janvier 2008, le nouveau tarif des SIL introduit une finance annuelle de débit basée sur le diamètre du compteur. Cette nouvelle finance a permis de diminuer le prix unitaire au m3.

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 97'570.60. La ristourne, en faveur de notre commune, ayant été supprimée, elle a été remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1^{er} janvier 2008. Pour l'année 2010, les S.I. nous ont versé quatre acomptes de CHF 53'000.-, le décompte définitif intervenant à fin mars de l'année suivante (CHF 239'499.35 en 2010).

Dans le courant de l'automne 2010, les S.I. nous ont fait part de la mise en vigueur, au 1^{er} janvier 2011, des nouveaux abonnements Nativa, Nativa plus et Combi, pour la fourniture d'électricité.

Lors de sa séance du mardi 28 septembre 2010, le Conseil communal, sur base du préavis municipal n° 12/2010, a ratifié la nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson de la commune d'Epalinges. C'est le 7 mars 2011 que la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a approuvé, à son tour, cette nouvelle concession.

PARCS ET PROMENADES

L'équipe des jardiniers est composée de trois personnes et compte une dame dans ses rangs. Depuis la rentrée scolaire d'août 2008, une apprentie paysagiste a été engagée.

Les jardiniers communaux effectuent l'ensemble des travaux de création et d'entretien des espaces verts et des parcs, y compris les cimetières, ainsi que la décoration des bâtiments communaux et des fontaines publiques. Placés sous les ordres de l'adjoint du Chef du service des travaux, ils effectuent un travail remarquable pour lequel nous recevons souvent des compliments. Nous tenons ici à les en remercier.

Il est relevé qu'en 2010 cette équipe a tourné en effectif réduit durant plusieurs mois, sachant que l'un des collaborateurs a été mis en arrêt maladie (intervention chirurgicale). Ce dernier a maintenant regagné nos rangs; son état de santé va grandissant.

ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

Le CIL est aujourd'hui opérationnel et le centre de transbordement du périmètre de Gedrel est en phase d'optimisation. Il sera achevé dès l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz.

GEDREL est responsable du centre de compactage. Une convention entre la municipalité de Lausanne et GEDREL SA a été signée réglant les modalités d'exploitation.

Un dépliant "*Info & Intox s'initient au tri*" a été édité par le service des eaux, sols et assainissement et mis à disposition du public.

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. En 2010, 10 classes palinzardes ont suivi une séance Info-énergie et 4 classes de 7^{ème} ont visité les installations de Gedrel.

Les frais de traitement des déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs sont financés par l'Etat mais reportés sur les périmètres de gestion. Le principe de solidarité pour le paiement de l'élimination de ces déchets est accepté par les communes de GEDREL.

Le volume des déchets ménagers pris en charge par le transporteur privé, sans la déchetterie, est important.

Voici les chiffres pour 2010 :

- ordures ménagères : 1'873 tonnes (1'770.950 tonnes en 2009)
- déchets encombrants : 83.62 tonnes (96.440 tonnes en 2009)
- verre : 98.100 tonnes (86.650 tonnes en 2009)
- papier : 237.540 tonnes (253.200 tonnes en 2009)

La déchetterie du Giziaux donne entière satisfaction.

Nombre de passages enregistrés :

- en 2010 : 25'930
- en 2009 : 25'966

Le taux de recyclage est légèrement inférieur en 2010 à celui obtenu en 2009, soit 54.42 % (55,30 % en 2009).

Nous nous efforçons de sensibiliser le citoyen et les écoliers par des campagnes d'information, d'incitation au tri au moyen d'affiches, de brochures et d'interventions ciblées dans les écoles. Le calendrier de ramassage des déchets ménagers sera également revu dans ce sens.

Une journée spéciale "ramassage des sapins de Noël" a été organisée le 2^{ème} mardi du mois de janvier et a remporté un réel succès; ce ramassage sera à nouveau prévu au calendrier 2011.

Commune d'Epalinges

Taux de recyclage 2010

	Déchets Composables	Papier Carton	Verre	Métaux	Bois	Textiles	Appareils Electroniques et ménagers	Plastique	Pet	Divers (sagex, liège, tétra, briques, etc.)
DESA	981.040	290.320	177.020	108.954	219.900	11.812	82.973	71.940	14.560	25.750
Commune	16.580	237.540	98.100							
Total (en tonnes)	997.620	527.860	275.120	108.954	219.900	11.812	82.973	71.940	14.560	25.750

Total général (en tonnes) des déchets recyclés : 2336.489
 Ordures ménagères (incinérables) : 1873.000
 Déchets encombrants (incinérables) : 83.620

Total des déchets : 4293.109

Taux de recyclage : $\frac{2336.489}{4293.109} = 54.42 \%$

COLLECTEURS, EPURATION

Le projet de plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est terminé. Il a été adressé au Service des eaux, sols et assainissement de l'Etat de Vaud (SESA), en décembre 2008, pour examen préalable. Il est composé notamment d'un rapport sur l'état des cours d'eau, d'un rapport sur l'état de l'infiltration, d'un rapport sur l'état des eaux claires parasites, et du débit d'eaux usées par temps sec.

Le 21 août 2009, le SESA a retourné le projet de PGEE au bureau BBHN S.A., ingénieurs géomètres à Epalinges, en charge du dossier, avec remarques pour suite à donner.

Le 15 juin 2010, le projet, modifié en tenant compte des remarques précédemment formulées par le SESA, a été retourné à l'autorité cantonale, pour approbation par le Département de la sécurité et de l'environnement (DES).

Le 6 octobre 2010, le SESA informait la commune que le DSE avait approuvé le projet de PGEE en date du 28 septembre 2010, et qu'il incombait dorénavant à la Municipalité de le mettre en application.

Le Conseil communal, lors de sa séance du mardi 28 septembre 2010, s'est vu présenter le PGEE par les ingénieurs en charge de son établissement.

Le PGEE montre la présence d'eaux claires qui sont inutilement acheminées au réseau intercommunal de la STEP. En conséquence, le canton invite la commune à accorder une attention particulière à la réalisation des mesures nécessaires afin d'améliorer la situation (mise en séparatif, étanchéité des collecteurs drainants, contrôle du séparatif des biens-fonds, etc.).

Il s'agira également de prendre les dispositions nécessaires pour assumer le financement à long terme de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60a).

A cet effet, et au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité étudie un nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, ainsi que son tarif des taxes. Ce dossier devrait faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal courant 2011. Bien entendu, l'autorité cantonale, elle aussi, sera appelée à valider ce Règlement.

Il est rappelé ici que le PGEE est un instrument évolutif; le cadastre des canalisations et les rapports d'état doivent être remis à jour selon les besoins, et la planification réadaptée en conséquence, en particulier lors d'une future extension des zones à bâtir (révision du PGA). Si le concept d'évacuation des eaux devait être revu de manière significative à l'avenir, il y aurait lieu de faire réapprouver le PGEE par l'autorité cantonale.

La subvention fédérale pour l'établissement du PGEE, d'un montant de CHF 118'608.- a été touchée en 2010, ainsi que le solde de la subvention cantonale, d'un montant de CHF 12'442.-.

La mise en séparatif du quartier de Vennes, selon préavis municipal 1/2008 au Conseil communal, est maintenant terminée pour la 1^{ère} étape (tronçon Boissonnet – chemin des Abeilles – La Cigale). La 2^{ème} étape (chemisage d'une canalisation existante) sera réalisée au printemps 2011. L'enveloppe totale allouée par le Conseil communal, d'un montant de CHF 953'000.-, s'est finalement avérée insuffisante, le Service de l'assainissement de la Ville de Lausanne reconnaissant avoir mal géré le dossier et commis de nombreuses fautes dans la manière d'évaluer le coût des travaux.

En conséquence, et au moment de la rédaction du présent rapport, c'est une rallonge de CHF 232'000.- que la Municipalité s'apprête à demander à l'autorité législative, lors de sa séance du 12 avril 2011. A cette rallonge, il convient encore d'ajouter la somme de CHF 50'000.- (forfait) qu'Epalinges a versée pour le chemin de Boissonnet. La commune aura finalement participé à hauteur de CHF 1'235'000.- aux travaux précités, situés sur le territoire lausannois.

La 1^{ère} étape des travaux relatifs à la construction d'un nouveau collecteur séparatif, en remplacement du collecteur unitaire existant, au chemin du Petit-Vennes, a été dûment réalisée. L'enveloppe allouée par le Législatif, le 20 avril 2010, était d'un montant de CHF 400'000.- (net TTC); voir préavis municipal n° 6/2010.

Les travaux de construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées, en remplacement du collecteur existant, dans le chemin du Vaugueny, ont été dûment réalisés. Le crédit accordé par le Conseil communal, lors de sa séance du 20 avril 2010, était d'un montant de CHF 395'000.- (net TTC); voir préavis municipal n° 7/2010.

Lors de sa séance du mardi 16 novembre 2010, le Conseil communal, sur base du préavis municipal n° 14/2010, a approuvé la modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy).

Durant l'année 2010, la STEP a traité les eaux usées d'une moyenne de 214'111 équivalents-habitants-théoriques (contre 193'997 en 2009). Les précipitations atmosphériques annuelles ont cumulé 957 mm, en augmentation de 5 % par rapport au 914 mm de 2009; les longues périodes de sécheresse de 2009 ne se sont pas produites en 2010, la pluviométrie était mieux répartie et surtout sans intense évènement pluvieux, facilitant ainsi l'exploitation de la STEP. Seul le 1 % des eaux parvenues à Vidy n'a pas pu être traité, alors que la statistique 2009 indiquait 5 %.

A la STEP, des essais pilotes ont été menés depuis 2009 avec pour objectifs d'identifier les procédés performants pour l'élimination des micropolluants, d'évaluer les conditions opératoires correspondantes et d'en déterminer les coûts et les besoins énergétiques. Il est apparu, au terme de ces essais, que les traitements testés – d'une part l'ozonation puis la filtration sur sable et d'autre part l'absorption sur charbon actif en poudre puis ultrafiltration membranaire – sont nettement plus efficaces que les procédés conventionnels et permettent d'éliminer, l'une comme l'autre, la plupart des micropolluants analysés. Ces deux technologies peuvent être mises en œuvre dans la plupart des STEP.

Le Grand Conseil du canton de Vaud a voté, en mars 2010 une enveloppe de 2,1 millions de francs pour lutter contre les micropolluants. Ce crédit sert à soutenir les essais, à établir un «Plan cantonal micropolluants» (PCM) en cours d'élaboration, qui va définir quelles STEP devront à terme traiter ces produits. Ce plan redessinera aussi le parc vaudois des installations de traitement des eaux usées, aujourd'hui très décentralisées. Dans les années à venir, il s'agira en effet d'en rationaliser les coûts d'exploitation.

Le gouvernement envisage aussi de soutenir financièrement la mise en place de ces traitements avancés ainsi que le raccordement de petites installations sur des plus grandes (régionalisation). Cette stratégie gouvernementale pourrait faire l'objet d'une demande de financement au Grand Conseil pour soulager financièrement les communes devant s'équiper.

Les essais de Vidy confirment que les moyens techniques existent, qu'ils sont applicables et qu'ils permettent d'éliminer plus de 80% des micropolluants dans les eaux usées. Le projet-pilote montre aussi qu'une étape supplémentaire d'épuration peut être intégrée à des installations existantes. Les estimations des coûts et de la consommation d'énergie faites au niveau national ont aussi été corroborées. Les résultats de la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux ont montré, par ailleurs, que la nécessité de réduire les micropolluants dans les eaux usées était reconnue par une large majorité et qu'une modernisation ciblée des STEP recueillait une large adhésion. La question du financement des mesures doit par contre être réglée. Le Conseil des Etats a déjà accepté une motion de sa Commission de l'environnement (CEATE-CE) demandant au Conseil fédéral d'élaborer des bases légales pour établir un financement conforme au principe du pollueur-payeur. Le Conseil fédéral soutient cette motion. Le Conseil national pourrait se prononcer à ce sujet au printemps 2011.

COURS D'EAU

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Aucun travail important n'a été effectué en 2010.

ECOLES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR DES ECOLES

L'aboutissement de la convention Canton-Commune a permis l'engagement d'une bibliothécaire supplémentaire à 50% afin de permettre de développer encore mieux les animations scolaires autour de la lecture. Par ailleurs, une nouvelle version de la convention des prestations communales exécutées par l'administration des écoles a également été signée en février.

L'établissement a participé, au début de l'année, à la consultation sur le projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). En ce qui concerne le cadre pédagogique, le plan d'études romand (PER) qui va être remplacé par le plan d'études vaudois a été présenté aux directions.

Au niveau de la région scolaire, un module alternatif temporaire à l'activité scolaire (MATAS) pour les élèves primaires a été créé à la rentrée d'août.

La commune d'Epalinges a mis en oeuvre deux rénovations importantes sur le site de Bois-Murat : le bâtiment de la piscine et de la salle de gymnastique, ainsi que les terrains de sports. La fin des travaux est prévue en 2011. La Direction des écoles adresse ici ses remerciements à la Municipalité et au Conseil communal de leur volonté d'offrir d'excellentes infrastructures aux écoles.

La préparation de l'année scolaire 2010-2011 n'a pas été aisée. La fermeture d'une classe du cycle initial a nécessité des déplacements d'élèves ; par ailleurs, une classe de CYP1 a été déplacée dans une autre zone de recrutement en raison de changements d'effectifs en juillet. Une deuxième classe de 7VSO a été ouverte en dernière minute, nécessitant une modification de la répartition de l'enseignement. De plus, il a été très difficile d'assurer l'enseignement des travaux manuels, de l'économie familiale et des branches générales en classe de développement, en raison de la pénurie d'enseignants dans ces secteurs.

CORPS ENSEIGNANT

a) Composition au 1^{er} janvier 2010

Au niveau primaire, l'établissement compte 53 maîtresses et maîtres dont 11 maîtresses à plein temps. Au niveau secondaire, 44 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 20 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options. 5 maîtresses et maîtres spécialistes, tous à plein temps, enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires. Ainsi, au 1^{er} janvier 2010, le total des enseignants s'élève à 102 pour tout l'établissement.

b) Composition au 1^{er} août 2010

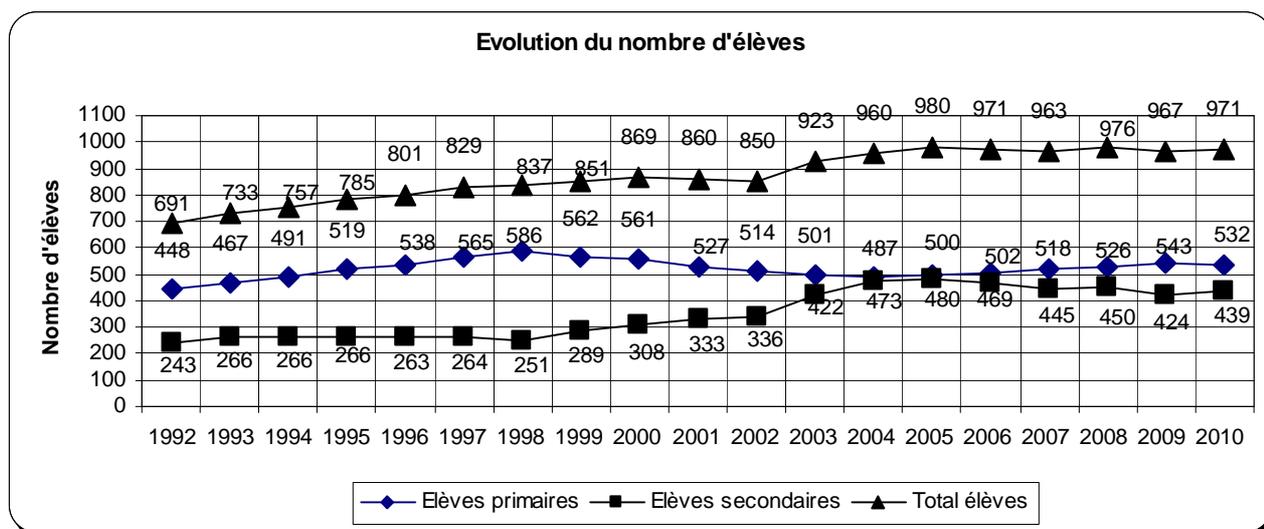
Au niveau primaire, l'établissement compte 49 maîtresses et maîtres dont 9 maîtresses à plein temps. Au niveau secondaire, 46 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 12 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options. 7 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 4 à plein temps enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1^{er} août 2010, le total des enseignants s'élève à 103 pour tout l'établissement.

Liste des classes avec maîtres de classe et effectifs

2009-2010				2010-2011			
Effectif au 1er octobre 2009				Effectif au 1er octobre 2010			
Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)	
CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	21	CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	21
CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	17	CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	21
CIN/3	BM	N. Jayet	20	CIN/3	BM	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	22
CIN/4	OF	J. Isaaz/A-L. Reymond	20	CIN/4	OF	J. Isaaz/A-L. Reymond	22
CIN/5	OF	H. Leuba	18	CIN/5	OF	H. Leuba	20
CIN/6	OF	A. Favre/E. Hostettler	19	CIN/6	OF	A. Favre/E. Hostettler	21
CIN/7	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	20	CIN/7	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	17
CIN/8	CH	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	17	CIN/8	VI	V. Lienhard	23
CIN9	VI	V. Lienhard	20	CYP1/11	BM	L. Schwerzmann/FI. Pfyffer	22
CYP1/11	BM	G. Voirol/F. Pachoud	17	CYP1/12	OF	C. Guignet/S. Amstutz	20
CYP1/12	BM	V. Ansermet	17	CYP1/13	OF	N. Miserez/K. Graff	19
CYP1/13	OF	S. Harel/S. Gloor-Bachofner	18	CYP1/14	CH	F. Hürlimann/F. Pachoud	16
CYP1/14	OF	N. Barthlomé	17	CYP1/21	BM	G. Voirol/ S. Harel	14
CYP1/15	VI	M. Vadimon/S. Pittet	23	CYP1/22	BM	V. Ansermet	17
CYP1/21	BM	F. Hürlimann/S. Pittet	20	CYP1/23	OF	S. Harel/S. Gloor	19
CYP1/22	BM	L. Schwerzmann/FI. Pfyffer	21	CYP1/24	OF	N. Barthlomé	18
CYP1/23	OF	C. Guignet/S. Amstutz	19	CYP1/25	VI	M. Vadimon/ K. Graff	21
CYP1/24	OF	N. Miserez/K. Graff	21	CYP2/31	BM	R. Gemmiti/M. Logan	22
CYP2/31	BM	L. Sonrel/M. Pasche	19	CYP2/32	CB	V. Gobin	22
CYP2/32	BM	I. Rochat	19	CYP2/33	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	22
CYP2/33	CB	D. Sordet/V. Stockar	20	CYP2/34	CH	C. Vuagniaux/C. Siegrist	17
CYP2/34	CB	F. Schmidt	20	CYP2/41	BM	L. Sonrel/M. Pasche	20
CYP2/35	VI	S. Voeffray/E. Moret	23	CYP2/42	CB	I. Rochat	20
CYP2/41	BM	R. Gemmiti/M. Logan	24	CYP2/43	CB	D. Sordet/V. Stockar	21
CYP2/42	CB	S. Gloor/C. Siegrist	22	CYP2/44	CB	F. Schmidt	22
CYP2/43	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	22	CYP2/45	VI	S. Voeffray/E. Moret	23
CYP2/44	CH	C. Vuagniaux/G. Rochat	24	DEP1	BM	G. Schäppi	10
DEP1	BM	G. Schäppi	5				
			Total primaire				Total primaire
			543				532
5/1	BM	O. Fischer	22	5/1	BM	G. Rochat	22
5/2	BM	A. Breitler	22	5/2	BM	A. Bourqui	21
5/3	BM	A. Bridel	22	5/3	BM	J. Valley	22
5/4	BM	C. Moix-Bagyo	22	5/4	BM	A. Schwitzguébel	21
6/1	BM	D. Ermatinger	20	6/1	BM	O. Fischer	22
6/2	BM	A. Bourqui	20	6/2	BM	A. Breitler	22
6/3	BM	J. Valley	20	6/3	BM	A. Bridel	22
6/4	BM	A. Schwitzguébel	19	6/4	BM	C. Moix-Bagyo	21
6/5	BM	F. Métral	20	7VSB/1	BM	A. Jaunin	23
7VSB/1	BM	S. Gharbi	15	7VSB/2	BM	M.-A. Schneider	24
7VSB/2	BM	A. Cuenca	15	7VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	19
7VSG	BM	A. S.-Moix	18	7VSG/2	BM	D. Schuerch	18
7VSO	BM	F. Nichele	18	7VSO/1	BM	F. Ermatinger	13
8VSB/1	BM	N. Witz	25	7VSO/2	BM	G. Constantin	13
8VSB/2	BM	Ph. Wehrli	24	8VSB/1	BM	S. Gharbi	15
8VSG	BM	M. Jenny	14	8VSB/2	BM	A. Cuenca	15
8VSO	BM	A. Amstutz	16	8VSG	BM	A. S.-Moix	20
9VSB/1	BM	M.-A. Schneider	19	8VSO	BM	F. Nichele	11
9VSB/2	BM	S. Rutishauser	17	9VSB/1	BM	N. Witz	25
9VSG	BM	J.-L. Magnenat	21	9VSB/2	BM	Ph. Wehrli	25
9VSO	BM	F. Ermatinger	14	9VSG	BM	M. Jenny	14
DES/1	BM	Ph. Rochat	11	9VSO	BM	A. Amstutz	13
DES/2	BM	R. Gresslin	10	DES/1	BM	Ph. Rochat	9
				DES/2	BM	E. Hoznour	9
			Total secondaire				Total secondaire
			424				439
			Total établissement				Total établissement
			967				971

ELEVES



TRANSPORTS SCOLAIRES

En prolongement du métro m2, le développement des cadences des bus TL 45 et 46 a facilité l'accès des élèves au complexe de Bois-Murat. L'achèvement de la boucle de rebroussement des bus a permis de libérer du trafic le préau du complexe de Bois-Murat et de le restituer entièrement aux élèves.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

SANTE SCOLAIRE

L'organisation des dépistages et des visites médicales se fait directement avec les maîtres concernés et les doyens (contrôles de santé, vaccinations, dépistages dentaires, etc.).

En chiffres et pour un semestre, l'activité du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire se résume pour l'essentiel de la façon suivante : les élèves de CIN2 ont eu un test de l'audition, de la vision, un test de Lang (permettant de détecter le strabisme), ainsi qu'un test des couleurs (permettant de détecter le daltonisme). Dépistage d'ouïe et de vue : 8 classes, soit au total 98 élèves. 12 élèves ont été envoyés chez un ophtalmologue suite à une déficience de la vision, 4 élèves ont été découverts daltonien et 8 élèves ont été dépistés avec une déficience auditive.

Les vaccinations

Pour les CYP 1, les vaccins proposés sont : Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite : 14 doses injectées et Rougeole Oreillons Rubéole : 2 doses injectées

Pour les 7^{ème} année, les vaccins proposés (en deux séances distinctes) sont : en mai 2010, 41 élèves concernés : HPV (human papillomavirus) : 19 doses; Hépatite B: 33 doses; Diphtérie Tétanos : 1 dose; en novembre 2010, 65 élèves concernés : HPV (human papillomavirus) : 30 doses; Hépatite B: 39 doses; Diphtérie Tétanos : 24 doses; Diphtérie Tétanos Polio : 2 doses.

Dans les classes de 8^{ème}, lors de la séance de vaccination (juin 2010) : 3 élèves concernés; dans les classes de 9^{ème}, la séance de vaccination (juin 2010) pour Rougeole Oreillons Rubéole : 5 élèves concernés.

Des interventions en classe sur une thématique particulière ont été nécessaires : 2 pour des enfants allergiques (CYP1), 2 pour des poux, 1 dans une classe de 7^{ème} sur le thème du respect, 1 dans une classe de 9^{ème} suite à un grave accident survenu dans le cadre de l'école, 2 dans les classes de 8^{ème} et 9^{ème} sur le thème du Sida. Une intervention a été prévue pour les enseignants sur le thème du diabète.

L'infirmière a été sollicitée à 526 reprises pour des problèmes les plus divers, notamment dans 286 cas de maladie (maux de ventre, fièvre, maux de tête, crise d'asthme, problèmes allergiques, etc.), dans 195 cas de type accident (entorses, fractures diverses, plaies, brûlures, etc.), dans 45 cas pour des problèmes d'ordre psycho-affectif (déprime, problèmes personnels, etc.). 30 élèves sont allés faire un contrôle à l'hôpital.

D'octobre à novembre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

Epalinges est rattachée à la Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise (CRENOL).

L'équipe du PPLS a suivi la formation en « neuropsychologie appliquée à l'éducation » (M. F. Gaillard), a participé à la plénière organisée par la CRENOL sur le thème de la créativité dans le travail clinique et à la journée pédagogique organisée par l'établissement scolaire sur les enfants à haut potentiel (divers orateurs). Les logopédistes ont suivi une journée de formation sur le thème de la dysphasie, animée par Mme Dupré-Savoy, orthophoniste.

De plus, les formations continues et les supervisions suivantes ont été choisies de manière individuelle par les membres de l'équipe :

La psychologue :

cycle de conférences organisées par l'Office de psychologie scolaire sur le thème de la mémoire ; divers orateurs / séminaire « Traiter les cas difficiles. De la thérapie orientée vers les solutions à la thérapie basée sur les compétences » ; Dresse Marie – Christine Cabié / séminaire « Sûr que j'ai autant de cran qu'un lion... Travail avec les enfants et les adolescents, centré sur les solutions » ; Dresse Thérèse Steiner / formation au WISC – IV ; M. Thierry Lecerf / conférence sur « Les troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité » ; Mme la Professeure L. Vaivre-Douret (Paris) / supervisions individuelles auprès de deux superviseurs différents (Lausanne et Neuchâtel).

Les logopédistes :

deux cycles de conférences organisées par l'Office de psychologie scolaire sur le thème des interventions en groupes et de la mémoire ; divers orateurs / journées de formation : « Comprendre et développer la mémoire » ; Isabelle Grouffal (Paris) / journée de formation : « Mémoire de travail et enfant » ; Pascal Laigle, orthophoniste (Paris) / conférence sur « Les troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité » ; Mme la Professeure L. Vaivre-Douret (Paris) / intervention avec des collègues logopédistes / journée de formation : « La prise en charge cognitivo-comportementale sociale du bégaiement chez l'enfant âgé de deux à cinq ans » ; Ronny Boey (Université d'Anvers en Belgique) / journée de formation : « Les contes en logopédie : aspects théoriques et utilisations pratiques dans le cadre des thérapies » ; M-C Cavin-Piccard et S. Praz-Pitteloud, logopédistes / formation sur la dyscalculie, organisée par l'université de Genève / formation sur la compréhension et ses troubles ; Mme Ch. Maeder, orthophoniste et psychologue (Nancy) / intervention avec des collègues logopédistes.

La psychomotricienne :

« Praxies, troubles praxiques, troubles de l'acquisition de la coordination » (TAC) / travail pratique sur les items du test « NP-MOT » (suite de la formation concernant ce nouveau test psychomoteur) / conférence sur « Les troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité » ; Mme la Professeure L. Vaivre-Douret (Paris) / cycle de conférences organisées par l'Office de psychologie scolaire sur le thème de la mémoire ; divers orateurs / intervention avec des collègues psychomotriciennes.

Les thérapies principales offertes par les spécialistes du PPLS sont : la prévention, les bilans (=investigations destinées à cerner les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic), les entretiens et suivis familiaux, les traitements (en individuel ou en groupe) et les concertations avec les enseignants.

De plus, les spécialistes peuvent offrir d'autres alternatives aux personnes qui consultent le service et des interventions variées comme : la guidance parentale; des conférences et séminaires pour les parents ou les enseignants; des permanences pour les enseignants, des interventions en classe (par exemple : présentation de la dyslexie aux camarades de classe d'un élève concerné par cette problématique).

Les spécialistes collaborent également avec les membres du corps enseignant et médical en participant à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: réseau « santé », GRAPPE, « permanences » pour le CYP 1 et 2.

La pertinence et l'organisation concrète des thérapies est déterminée par les spécialistes, d'entente avec les parents et l'enfant/l'adolescent. Les enseignants sont également consultés.

Il est fréquent que la durée du soutien soit organisée sous forme de « contrat » passé avec l'enfant et sa famille, qui s'engagent pour un certain nombre de séances (exemple : dix séances reconductibles après réévaluation de la motivation, des progrès,...). Cette durée ne correspond donc pas nécessairement aux moments-clés qui jalonnent la vie scolaire (Noël, vacances scolaires,...).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le rôle du psychologue conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8^{ème} et 9^{ème} année ou en âge de quitter l'école.

Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations;
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés;
- Tests (aptitudes et/ou intérêts);
- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet www.vd.ch/orientation;
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant;
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin. Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet www.vd.ch/orientation;
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.).

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2010, on peut observer la répartition suivante :

Elèves de la classe de développement

Garçons

1 préapprentissage de ferblantier
1 inscription au Chartem
1 inscription dans une institution spécialisée

Filles

Elèves de la voie secondaire à options

Garçons

1 apprenti cuisinier
1 apprenti électricien
1 apprenti mécanicien
1 apprenti horticulteur
1 préapprentissage de polymécanicien
1 inscription au Semestre de motivation
3 inscriptions à l'OPTI

Filles

1 apprentie coiffeuse

4 inscriptions à l'OPTI

Elèves de la voie secondaire générale

Garçons

1 apprenti cuisinier
1 apprenti charpentier
1 apprenti installateur sanitaire
1 apprenti électronicien
1 apprenti dessinateur en bâtiment
1 apprenti automatique
1 apprenti employé de commerce
1 apprenti carrossier-tôlier
1 préapprentissage automatique
3 inscriptions au gymnase ECGC
1 inscription au Raccordement II

Filles

1 apprentie assistante socio-éducative
2 apprenties employées de commerce
1 préapprentissage artistique

2 inscriptions au gymnase ECGC
2 inscriptions à l'OPTI

Elèves de la voie secondaire de baccalauréat

Garçons

13 inscriptions au gymnase Ecole de maturité
1 apprenti boulanger
1 séjour linguistique
2 redoublements

Filles

18 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

Au terme de la scolarité obligatoire, la majorité des élèves choisit de poursuivre sa formation par un apprentissage ou des études au gymnase. Certains élèves ont besoin d'une année de transition à l'OPTI, dans un semestre de motivation, en préapprentissage ou un séjour linguistique.

REFECTOIRE SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2003, les écoles disposent d'un réfectoire scolaire. La confection des repas, et leur livraison, sont assurées par Concordance S.A. Basée jusqu'en mai 2010 à Puidoux, cette société se trouve désormais à Crissier. Outre la satisfaction, de manière générale, des jeunes, cette solution comporte l'avantage de pouvoir prendre en considération les intolérances alimentaires (au poisson, au gluten et au lactose). Ce ne sont pas moins de quatre à cinq menus différents qui peuvent être proposés chaque jour, si l'on ajoute à cette liste les végétariens et les jeunes qui, pour des motifs religieux, ne mangent pas de porc.

Initialement, le réfectoire avait été prévu pour les enfants scolarisés en secondaire (5^e à 9^e année). Toutefois, depuis la rentrée d'août 2006, des élèves de 3^e et 4^e, inscrits auprès de la Trottinette (dès août 2007, également des élèves de 2^e) y prennent le repas avec deux éducateurs de cette structure).

En juin 2006, le label « Fourchette verte junior » a été obtenu ; il distingue les établissements répondant à des critères d'équilibre alimentaire, de tri des déchets et de respect de l'environnement.

La gestion du réfectoire s'est avérée particulièrement délicate durant toute l'année 2010. En effet, le répondant en titre a été régulièrement absent pour cause de maladie. La Municipalité a dû œuvrer sans relâche afin de trouver du personnel de qualité pour palier à son absence. Ainsi, le concierge du bâtiment "E" (abritant notamment la piscine et étant en rénovation complète durant plusieurs mois), été sollicité pour cette mission, à l'entière satisfaction de son employeur. D'autre part, la collaboratrice qui secondait régulièrement le répondant en titre a très souvent officié en qualité de répondante principale.

Durant l'année écoulée, ce ne sont pas moins de 9'713 repas qui ont été servis (contre 8'674 en 2009), ce qui correspond à une moyenne hebdomadaire de 258 repas (228 en 2009).

Durant les 6 premiers mois de l'année 2010, il a été constaté une grande disparité quant au nombre d'élèves quotidien. Les lundis et vendredis étaient peu occupés, alors que nous avons parfois atteint près de 100 repas le jeudi et à peine moins le mardi.

Depuis la rentrée d'août 2010, un équilibre a été constaté entre les 4 jours de la semaine. Le nombre d'élèves a aussi augmenté (voir tableau). Il y a 90 élèves réguliers (au moins 1 repas/semaine), dont 8 qui prennent tous les repas. A cela, il faut ajouter les élèves de la Trottinette qui viennent manger au réfectoire, entre 20 et 25 par jour.

Il a aussi été constaté une augmentation des élèves inscrits de manière occasionnelle.

Période	5-9 ^{ème} scolaire	Moyenne/j	Trottinette	Moyenne/j	Total sup+Trot.	Nbre de jours
Janvier/juin	3'578	42.59	1'835	21.84	5'413	84
Août/décembre	2'899	46.75	1'401	22.59	4'300	62
TOTAUX	6'477	44.36	3'236	22.16	9'713	146

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

La bibliothèque compte désormais trois bibliothécaires. En effet, dès le 1^{er} février 2010, une nouvelle collaboratrice a été engagée, à un taux d'activité de 50%. Sa tâche principale est de consolider la collaboration avec les écoles palinzardes. Son arrivée a apporté une nouvelle énergie et a permis de développer des projets d'animations dans les salles de classe, mis en suspend faute de temps.

En 2010, la bibliothèque a accueilli 88 visites de classe. Les principaux buts sont l'éveil du goût et de l'intérêt pour la lecture ainsi que l'acquisition progressive de l'autonomie de la recherche de documents à la bibliothèque.

A chaque visite, les collaboratrices dispensent des explications, des informations, présentent les nouvelles acquisitions, leurs "coups de cœur" et, le plus souvent, une lecture intervient. Invariablement, de nombreux élèves reviennent s'inscrire ou se réinscrire, après chaque visite, et deviennent des lecteurs plus réguliers.

Durant l'année, la bibliothèque a mis 30'086 livres et documents divers à disposition (dont 3'969 livres empruntés par des classes). 726 inscrits sont des actifs et en 2010, 156 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

La petite section "Adultes" compte actuellement 350 romans (achetés ou offerts) et commence à se faire connaître auprès de la population palinzarde.

Si 837 documents ont été supprimés des étagères de la bibliothèque, 918 nouveaux livres et 268 périodiques ont permis d'enrichir l'offre.

Au 31 décembre 2010, l'état des collections de la bibliothèque et la salle de documentation comptaient 41'021 livres et autres documents, dont 34'040 dans la section Jeunesse, 6'631 dans la salle de documentation de l'école, le solde étant dans la section "Adultes".

CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

Le 7 avril 2008, nous avons signé la convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV). Son entrée en vigueur est arrêtée au 1er janvier 2008. Conclue pour une durée de deux ans, elle prévoit une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.-. Pour Epalinges, comptant 26 membres parmi ses habitants (contre 38 précédemment), c'est la somme de CHF 876.40 qui a été versée en 2010, contre CHF 1'069.40 en 2009 et 2008.

Le 16 août 2010, par courrier, la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de Lausanne, informait les communes partenaires des modifications qu'elle préconisait dans le cadre du renouvellement de la convention intercommunale de financement des activités de la CILV. Les modifications proposées portaient alors essentiellement sur la répartition financière entre les communes concernées ainsi que sur la durée de dite convention.

Comme dit plus haut, afin de déterminer la clé de répartition financière, la première convention avait retenu le critère de 10 adultes membres actifs domiciliés dans la commune. Or il apparaissait que si la même clé était appliquée dans le cadre de ce renouvellement, 3 communes (Bussigny, Jouxens-Mézery et Ecublens) ne seraient plus parties à la nouvelle convention. Le nombre de fidèles serait ainsi ramené de 928 à 914, et le nombre de communes partenaires de 16 à 13.

Afin de fixer le nouveau mode de prise en charge financière, la question était donc de savoir s'il fallait solliciter toutes les communes dont un habitant adulte est membre de la CILV, ou s'il convenait de se limiter uniquement aux collectivités dont l'effectif des israélites est de 10 adultes membres actifs et plus.

La première proposition avait l'avantage de respecter une certaine égalité de traitement entre toutes les communes vaudoises parties à la première convention. La deuxième était conforme à l'esprit et en parfaite continuité avec la convention.

En outre, il y avait lieu de déterminer la durée de la prochaine convention. La première couvrait une période de deux ans (ce qui est très court). Une plus longue période (par exemple 5 ans) permettrait une meilleure administration de la convention. Dans cette hypothèse, la possibilité de dénonciation, avec détermination des délais et du quorum, devait bien entendu rester ouverte; Lausanne proposait de fixer le délai de dénonciation à 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises.

Après analyse du dossier, il en ressortait que pour Epalinges les deux variantes n'impliquaient pas une grande différence en ce qui concerne sa participation financière, à savoir 2.80% si l'on tient compte d'un membre adulte minimum par commune, contre 2.84% si le plancher était fixé à 10 membres.

La Municipalité a décidé, à l'instar des autres communes concernées, de se rallier à la deuxième proposition, à savoir celle qui respecte la continuité de l'esprit de la convention actuelle. De plus, elle a estimé que dite convention devait être prévue pour une durée de 5 ans (contre 2 ans dans la convention initiale), avec possibilité de dénonciation 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises. La nouvelle convention a été signée par l'Exécutif en date du 6 décembre 2010.

A la suite de différents contacts avec des responsables lausannois, il avait été envisagé d'entreprendre des travaux importants de réfection de la charpente et de la toiture de l'Eglise des Croisettes. Un premier devis, établi par l'architecte mandaté avec l'accord du Conservateur cantonal des monuments des sites, prévoyait une dépense de CHF 600'000.-. Dans cette perspective, un préavis de la Municipalité au Conseil communal devait être déposé en automne 2008, afin que le chantier puisse être ouvert au printemps 2009, la part de la dépense pour Epalinges, soit CHF 300'000.-, ayant été portée au plan des investissements.

Les réalités budgétaires ont contraint la Municipalité de Lausanne à repousser ce projet jusqu'en 2012. Des collaborateurs du Service d'architecture ont conclu que moyennant des contrôles renforcés, ce délai d'intervention pouvait être différé. Au moment de la rédaction du présent rapport, Epalinges a reçu la confirmation de Lausanne (via le Municipal Jean-Claude Sheppard), que ces travaux de rénovation interviendront effectivement en 2012.

Par son courrier du 16 septembre 2010, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de Lausanne, a informé Epalinges que le coût des travaux de mise en conformité des installations électriques à basse tension de l'Eglise des Croisettes se montait à CHF 4'930.- et qu'il sera inclus dans le décompte 2010 (participation d'Epalinges de 50%, selon convention).

POLICE

SERVICE DE POLICE

Au 31 décembre 2010, le Corps de police était composé de sept agents en uniforme et d'un assistant de police. Aucun départ ni aucune arrivée n'est à relever en 2010.

Les tâches confiées à la Police municipale sont mentionnées dans le rapport de gestion 2007; nous ne les rappellerons pas ici.

La collaboration avec le poste de gendarmerie continue à satisfaction. Le Sgt Francis Etienne entame sa quatrième année en tant que responsable du poste de Gendarmerie. Capable et habile à créer des contacts, ce gendarme rempli de bonne humeur est un atout dans le fonctionnement du poste de police. Au niveau collaboration, il trouve toujours un appui lorsqu'il a besoin d'un greffier, pour une audition ou pour partir en patrouille en binôme. Et lorsqu'une personne se présente à la réception du poste de police, elle trouve à chaque fois une réponse à sa question, sachant que si la police tombe sur une affaire, ou une plainte qu'elle ne peut traiter, du fait de la délégation restreinte des compétences qui lui est attribuée, pour l'instant, par le Cdt de la Police cantonale, le gendarme présent pourra traiter l'affaire à Epalinges, sans avoir, par exemple, à demander au plaignant de se rendre au Centre de la Blécherette ou à la Police de Lausanne.

Le futur de la police d'Epalinges est incertain car il dépend de la mise en place de la future Loi sur la police coordonnée, suite à la votation sur la police unique. Les pistes ne sont pas nombreuses et un rapprochement avec la police lausannoise est envisagé.

Globalement, le nombre des interventions est en augmentation par rapport à 2009, mais assez irrégulièrement, par secteur. Un des principaux postes en augmentation est le poste des dénonciations, que ce soit en Commission de Police ou à la LCR (Loi sur la circulation routière). On note une légère hausse des déprédations sur les bâtiments publics en 2010. Les infrastructures sportives ne sont également pas épargnées, y compris sur les installations du Golf Club Lausanne situées sur le territoire de la Commune. Une plainte a été déposée pour des dommages autour d'un des « green », où des bouteilles de bières avaient été plantées en cercle, goulot en tête.

Par contre, on note une augmentation des plaintes enregistrées au poste de police par rapport à 2009, sachant que n'importe quel citoyen peut se présenter au poste d'Epalinges pour y déposer plainte, qu'il se soit fait voler ou ait subi des dommages à la propriété. A ce sujet, une personne s'étant fait dérober son téléphone à New-York a déposé plainte à Epalinges. Egalement, une plainte peu commune a été déposée au mois de juillet au nom de l'Association vaudoise des pêcheurs en rivière, pour le vol de 15'000 truitelles dans le canal d'élevage de la Picholette.

En chiffres, les tâches administratives de la police se traduisent comme suit : 130 plaintes (124 en 2009), de 30 rapports de constats (40), 259 procès-verbal de contravention (167), 1128 amendes d'ordre (1126), transmission de 782 commandements de payer (638), 37 rapports de naturalisation (42), 27 enquêtes spéciales (32), 28 rapports pour personnes en situation irrégulière (23).

Le nombre des amendes d'ordre est, à deux amendes d'ordre près, égal à 2009. En 2010, la police municipale a posé 1'128 amendes d'ordre pour un montant total de CHF 70'390.-. Au niveau du contrôle du stationnement, l'infraction majeure est le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise. Quand bien même, à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage dévolu à la zone où l'on stationne. A noter qu'au niveau des infractions dénoncées en 2010 par le corps de police, un record de 18 personnes ont été interpellées pour conduite sans permis ou sous une mesure de retrait du permis de conduire.

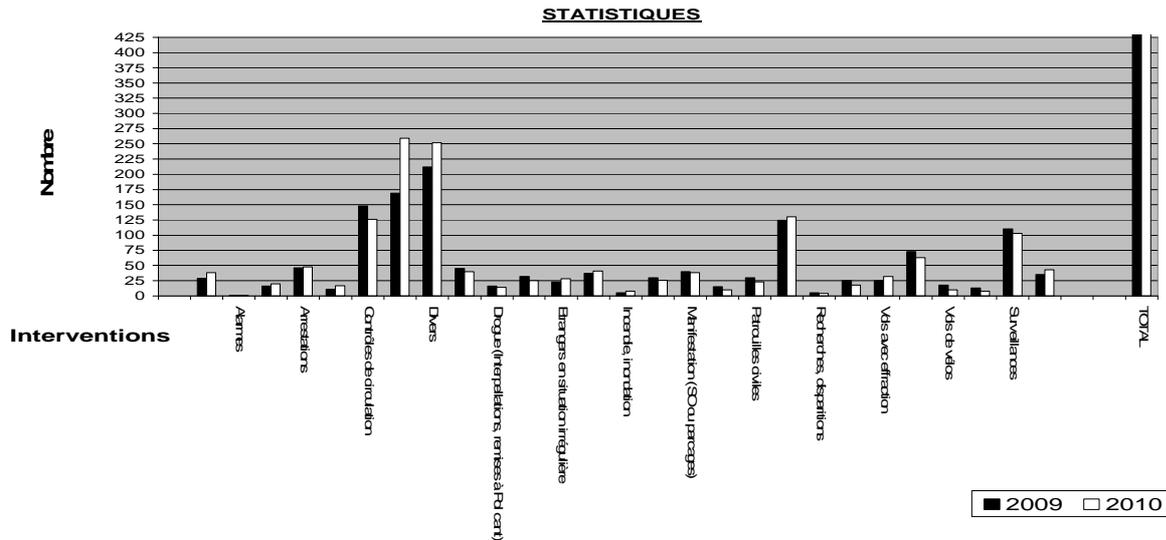
Signalons encore que la Police municipale a recensé 535 chiens, qu'elle est intervenue à 10 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (7), qu'elle a enregistré 95 objets trouvés (88).

Au niveau de la formation, tous les agents ont passé avec succès la formation en ligne mise en place par l'Institut Suisse de Police (ISP) afin de préparer les policiers aux particularités qu'implique le nouveau Code de Procédure Pénale (CPP) Fédéral. Cette mise en place sera un défi qui attend la police de notre pays pour 2011. En effet, la procédure pénale sera unique et unifiée pour tous les cantons au contraire de ce qui était en place jusqu'à maintenant.

SERVICES D'ORDRE

2010 fut un peu plus animé que 2009. En effet, l'année commença très fort par une soirée musicale de style « techno », organisée à la Salle des Spectacles en faveur d'un jeune espoir du tennis suisse. Durant cette soirée, plusieurs personnes, dont 2 mineurs, furent dénoncés en commission de police pour bagarre ivresse et scandale, ainsi qu'un majeur au Juge d'instruction pour lésions corporelles simples (jet de bouteille à la tête). Heureusement, le restaurateur ayant mis sa patente à disposition pour la vente de l'alcool avait prévu du personnel supplémentaire pour le service d'ordre, ce qui permit d'éviter que les 3 agents de sécurité « officiels ne se laissent déborder.

Mise à part cette manifestation, aucun autre incident n'est à relever pour 2010.



NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LA POLICE MUNICIPALE

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Accidents (1ère intervention ou arrangement amiable)	29	38
Alarmes	1	1
Appels au secours	16	20
Arrestations	46	48
Bruit	11	17
Contrôles de circulation	148	126
Dénonciations	169	259
Divers	212	252
Dommmages à la propriété	45	40
Drogue (Interpellations, remises à Pol cant)	16	14
Etablissements publics (contrôles)	32	25
Etrangers en situation irrégulière	23	28
Examens de situation	37	41
Incendie, inondation	5	8
Mandat d'amener, conduite personne signalée	30	26
Manifestation (SO ou parcages)	40	38
Ouverture de véhicule	15	10
Patrouilles civiles	30	23
Plaintes	124	130
Recherches, disparitions	5	4
Service de circulation	25	18
Vols avec effraction	25	32
Vols simples	73	63
Vols de vélos	18	10
Vols de véhicules	13	8
Surveillances	110	103
Services funèbres	35	43
TOTAL	1333	1425

INHUMATIONS

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

L'administration communale (Police) a enregistré 97 décès (81 en 2009). Sur ce nombre, 43 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (36) dont 8 venant d'autres communes (9). En outre, les cendres de 6 personnes ont été versées dans la "Tombe du souvenir" (7).

35 personnes décédées à Epalinges (la plupart à Sylvana) ont été inhumées dans une autre commune (40).

L'ancien cimetière est réservé aux concessions funéraires. Du fait que les places réservées à ces concessions commençaient à manquer, il a été décidé de procéder à une désaffectation partielle. Cette opération a fait l'objet de diverses parutions dans le Journal d'Epalinges, dans la Feuille des avis officiel et a été complétée par une information aux entrées des deux cimetières. En conséquence, à l'automne 2010, une entreprise a entrepris la suppression d'une centaine de tombes datant de plus de 40 ans. Dès lors, un nouveau plan de répartition des concessions funéraires verra le jour.

CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinard.

De gros travaux de rénovation en profondeur ont été effectués au chemin du Vauguény, perturbant passablement la circulation sur cet axe très fréquenté. Des feux ont été exigés sur ce tronçon, du fait de la longueur du chantier. Notons que la réfection de ce chemin sera terminée en 2011.

Durant l'été, les arrêts de bus de l'interface des transports publics des Croisettes, qui ont déjà beaucoup souffert des passages répétés des bus, ont dû être renforcés. A cet effet, ils ont été réfectionnés en alternance, ce qui impliqua quelques changements d'habitudes pour les usagers, notamment le déplacement de la zone de dépose et de la case taxis.

La Gendarmerie vaudoise a procédé à 12 reprises à des contrôles de vitesse sur la commune. La proportion des dénonciations (par rapport aux véhicules contrôlés) varie entre 2 et 10 %.

La Police municipale a installé une cinquantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est poursuivi pour être en conformité avec cette norme.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) a été refaite ou complétée sur le territoire communal.

L'attribution des numéros d'immeuble s'est poursuivie partout où cela s'est avéré nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour.

C'est à fin 2008, sous la direction de la Police, que naquit la Zone 30 km/h dans le quartier des chemins des Planches, Raidillon, Pré-d'Yverdon et Bois-de-Menton. Or, comme le stipule l'article 6 de l'Ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontres, l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard.

Après un premier échec en 2009, des mesures correctrices ont été mises en place en 2010, par l'ajout d'obstacles dans la zone, ceci afin de faire respecter la vitesse de 38 km/h par le 85% des véhicules. Dès lors, la Municipalité a chargé la police municipale de contacter la Maison Taxomex SA, afin de procéder à de nouveaux comptages, du 9 au 17 septembre 2010.

Ces comptages se sont révélés positifs puisque, dans un courrier du 7 décembre 2010, le Service des routes, a validé la zone 30 km/h du secteur des Planches, Raidillon, Pré-d'Yverdon et Bois-de-Menton.

PREVENTION DES ACCIDENTS SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL

Deux représentant de la Commune d'Epalinges, soit MM. Bernard Gleyre et le chef de la police le Lt Yves Glayre, s'occupent de contrôler les divers chantiers à Epalinges. En 2010, ils ont assistés à deux cours au sein du Groupement Romand de Prévention des Accidents (GRPA), au printemps et en automne. Notons que ce travail étant de plus en plus pointu, la collaboration s'est renforcée avec le représentant régional de la SUVA. Plusieurs inspections de chantier se sont d'ailleurs déroulées en parfaite coordination avec lui. A noter qu'à part un chantier mal tenu et complexe qui a fait l'objet d'une attention particulière, la sécurité sur les chantiers était très satisfaisante en 2010.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

L'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal (un délégué issu du conseil communal et le municipal en charge de la police). Le Commissaire Yves Glayre est également membre de la commission administrative.

Le Règlement sur le central d'appel unique des taxis A est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et c'est Taxis Services Sàrl qui a remporté le droit d'exploiter le central unique qui couvre le périmètre du service intercommunal.

Dès le 1^{er} janvier 2009, chaque exploitant de taxi au bénéfice d'une autorisation de type A (permettant l'usage accru du domaine public en stationnant sur les places officielles), a dû s'affilier chez Taxis Service Sàrl. Le service public des taxis est ainsi amélioré, du fait que les clients ne s'adressent désormais plus qu'à un central pour la commande d'un véhicule.

Cependant, une poignée d'irréductibles indépendants, en guerre contre l'Autorité depuis plusieurs années, a refusé de se soumettre aux nouvelles dispositions du Règlement sur le central d'appel, engendrant l'ouverture d'une procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

C'est à mi-décembre 2010 que la CDAP a rendu son verdict, en déboutant les opposants, rendant normalement exécutoire le retrait de leur autorisation A. Cependant, ces derniers ont fait appel de la décision de la CDAP auprès du Tribunal Fédéral. La décision définitive de la Haute Cour devrait intervenir au courant 2011.

CONTROLE DES HABITANTS

Le bureau de contrôle des habitants est composé de deux personnes à temps plein et d'une collaboratrice à temps partiel (40 %); il s'occupe également de la Police des étrangers.

Le CH a enregistré 1'693 mutations (904 arrivées, 789 départs) contre 1'792 en 2008. Il s'est occupé en outre de 2'158 dossiers d'étrangers (2'034).

Les autres évènements (mariages, divorces, naissances, décès, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Au 31 décembre 2010, Epalinges comptait 8'512 habitants contre 8'398 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'635 femmes (3'563 en 2009), 3'328 hommes (3'266), 745 filles (744), 804 garçons (825). La population suisse était au nombre de (6'364) ou 74.64 % (75.78 %).

En ce qui concerne les religions, la situation était la suivante : 2'965 personnes de confession protestante (3'044) ou 34.83 % de la population totale, 3'270 personnes de religion catholique (3'230) ou 38.42 %, 2'277 autres croyances ou sans confession (2'124) ou 26.75 %.

FEU

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 63 membres dont 8 de l'état-major et de 7 recrues.

Les membres de l'état-major et du groupe "permanence" (9 hommes au total) peuvent être alarmés 24 heures sur 24. Le groupe "diurne" (8 personnes) est à disposition du lundi au vendredi de 6 h. à 18 h. Les groupes "nocturnes" (16 personnes au total) sont de permanence la semaine ainsi que le week-end. Les sapeurs-pompiers de la compagnie (détachement d'appui) sont appelés par téléphone en cas de gros sinistre.

L'instruction pour les groupes d'intervention a porté sur les thèmes échelle, sauvetage et déploiement sans ordre. Pour le Détachement de premier secours, l'instruction a porté sur le sauvetage de personnes valides et invalides, le déploiement sans ordre, l'engagement et la connaissance des lieux.

Les recrues ont reçu une instruction séparée, en association avec quatre autres communes de la région lausannoise. Elles ont suivi le cours cantonal de deux jours, organisé à leur intention, par l'ECA.

La nouvelle convention de collaboration liant les communes d'Epalinges, de Savigny et de Lausanne pour la zone foraine des Râpes est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Chaque sapeur-pompier reste incorporé dans son SDIS, ceux de la section foraine de Vers-chez-les-Blanc ont une double incorporation au sein du SPSL et du SDIS d'Epalinges ou de Savigny, selon les besoins. La zone foraine des Râpes, soit le territoire lausannois situé au nord de l'autoroute A9 jusqu'à la limite existante avec la zone d'intervention du Haut-Talent au nord-ouest, est attribuée au SDIS d'Epalinges pour les premiers-secours. Sur certains objectifs particuliers (Serolab SA, Ecole hôtelière, Le Boscal et Nestec) le SPSL_DSI se rendra sur toutes les interventions.

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 72 interventions (8 feux, 19 inondations, 19 déclenchements d'alarme automatique, 1 pollution d'hydrocarbure, 1 chute d'arbre, 2 préventions, 1 sauvetage d'animal, 6 sauvetages de personnes, 1 accident de voiture, 2 déplacements de l'officier de service pour des contrôles divers; 8 séances d'état-major; 8 séances d'état-major Epalinges/Savigny/Vers-chez-les-Blanc; 3 exercices pour officiers et sous-officiers; 3 exercices de compagnie; 12 exercices à l'intention des groupes d'intervention (Epalinges/Vers-chez-les-Blanc/Savigny; 13 séances d'entraînement pour les porteurs d'appareils respiratoires (avec Savigny et Vers-chez-les-Blanc); 4 exercices pour la formation des recrues intercommunales; 7 séances de préparation au Concours cantonal (FVSP) et 18 gardes.

Le concept des week-ends de permanence, mis en place en 2008, donne entière satisfaction. Le SDIS d'Epalinges a effectué tous les week-ends, du vendredi à 18h00 au lundi à 06h00, une permanence avec quatre personnes soit plus de 200 personnes par année.

La gestion du SDIS s'effectue entièrement par informatique, Le programme ECANET permet d'incorporer les recrues et de gérer l'ensemble de l'instruction; il contient également le contenu des cours donnés par l'ECA, ce qui donne la possibilité de prendre les informations utiles à l'organisation des exercices du SDIS. Le logiciel ECADIS-Window est une base de données permettant la gestion de l'ensemble personnel/activités et messages via l'ECA. Cet outil permet également l'échange de données entre les SDIS et l'ECA.

Le parc de véhicules est actuellement composé de : 1 tonne pompe Iveco Magirus (propriété ECA), 1 Mercedes 416 CDI 4x4 (propriété communale), 1 Mitsubishi Canter Fuso & C 18 Inondation (a remplacé le Mowag B300, propriété communale), 1 Toyota 4x4 Hi-Ace transport de personnes (propriété communale), 1 remorque ARI (propriété ECA), 1 échelle remorquable (propriété communale) et 1 Land Rover (hors service).

Le Commandant Jean-Luc Favre a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2011. Son successeur, le Sgtn Yves Gorka a été officiellement désigné pour le remplacer au 1^{er} janvier 2012. Cette période de transition permettra de mettre en place le nouvel état major, de finaliser le secteur de l'instruction. Dès le 1^{er} janvier 2011, les communes conventionnées disposeront de trois ans pour appliquer la loi sur les SDIS, qui ne présentera pas de modification sur le plan opérationnel. Sur le plan administratif, il va falloir préparer une fusion des EM ainsi que de la gestion. La mise sur pied d'une telle structure impliquera la nomination d'une commission de coordination intercommunale (organe décisionnel formé de politiques ainsi que des commandants).

PROTECTION CIVILE

Le comité Directeur de la Protection civile de la région Lausanne-Nord s'est réuni le jeudi 25 mars, à Romanel s/Lausanne, pour examiner et adopter les comptes 2009 et le jeudi 8 juillet, au Mont s/Lausanne, pour prendre connaissance du budget 2011 et l'adopter.

Instruction :

En télématique, la formation continue et les exercices dispensés par les cadres ont assuré un excellent niveau. Le service est parfaitement opérationnel.

Assistance, sanitaire :

Deux exercices de déplacement et de prise en charge de personnes âgées ont eu lieu à l'EMS la Paix du soir, au Mont-sur-Lausanne. Ces deux engagements ont démontré les grandes difficultés à déplacer des personnes âgées et handicapées. Plusieurs minutes sont nécessaires pour le déplacement et la prise en charge de chaque personne. Les véhicules PCi ne sont pas adaptés aux transports de personnes à mobilité réduite, malgré quelques aménagements. Le service logistique a participé à l'élaboration des repas et à leurs distributions. Les astreints ont également organisé une partie récréative.

Pionniers sauvetage :

Deux exercices combinés sauvetage et travaux d'utilité publique ont été réalisés en 2010.

Engagement :

Les différents engagements au profit de la police cantonale ont démontré, encore une fois, une excellente collaboration.

Le sommet de la Francophonie a mobilisé toute l'énergie de la région. Ont été servis : 1138 déjeuners, 2314 en-cas et 7767 repas. Engagement de 04h00 à 02h00, sur 9 jours. Pas de problèmes particuliers.

Essais d'alarme :

Les essais d'alarmes n'ont pas démontré de problèmes particuliers.

Canicule

Concept d'intervention pour le plan canicule, suite et fin. Il a été élaboré par le groupe technique, sous la direction du Préfet de l'Ouest Lausannois, dont Lausanne-Nord fait partie. Le plan n'a pas été activé en 2010, malgré des températures limites.

Départ :

Monsieur Stéphane Sahli, au 31 octobre 2010, pour reprendre le poste de suppléant du Commandant pour la région Lausanne-Ouest.

En résumé, 2010 c'est :

1718 jours qui ont été consacrés à la formation ou à l'engagement (1'139 jours pour la formation ou les exercices; 395 jours pour l'engagement tiers; 115 jours pour les cours cadres au cours de répétition; 38 jours pour les rapports logistiques et bataillon et 31 jours instruction de base).

Les objectifs 2010 ont été atteints, soit :

- la prestation demandée pour la Francophonie;
- du recyclage sous forme de travaux d'utilité publique ou d'exercices;
- des contrôles d'abris;
- la formation des cadres dans différents services;
- une collaboration étroite avec des partenaires.

Projet Agile :

Actuellement, la protection civile cantonale est organisée en 21 régions. Les orientations du projet AGILE prévoient une division du canton en 10 régions qui épousent en principe les nouveaux districts. Une exception a été envisagée pour la région lausannoise en raison de la configuration particulière.

Après plusieurs séances en préfecture et des séances de concertation entre les communes concernées, un chef de projet a été désigné en la personne de M. Daniel Chapuis, Municipal à Romanel et cadre du SSCM. L'objectif est d'examiner diverses variantes telles que l'autonomie d'une sous-région, la mutualisation de certaines activités. Cette analyse s'est faite sous les angles du personnel, des coûts, du matériel, des locaux, des véhicules, etc... afin d'aboutir au choix par les communes de la variante idéale. La variante qui prévoyait deux entités, Lausanne-ville et Lausanne-périphérie a été abandonnée. Il n'y aura donc qu'un seul état-major et un chef unique de l'ORPC qui commandera Lausanne-ville et Lausanne-district (nouvelle appellation probable). Il est prévu que M. Desarzens, actuel Chef de l'ORPC Lausanne-Nord, assurera la conduite de celle-ci jusqu'à fin 2011.

Au niveau politique, la nouvelle organisation prévoit la reconduction du comité Directeur de Lausanne-district (un représentant par commune), Lausanne ayant 4 représentants pour Lausanne-ville.

La préoccupation majeure du Comité directeur actuel est financière. Notre participation pour l'année 2010 est de CHF 17.34 par habitant, alors que le coût net de Lausanne-Ville se monte à environ CHF 31.- par habitant.

Dans un futur plus ou moins proche, le coût facturé par Lausanne-Ville pourrait se situer entre CHF 23.- et CHF 25.- par habitant.

La nouvelle loi devrait entrer en vigueur en juillet 2012. Il y aurait lieu de préparer un préavis à ce sujet pour juin 2011 qui devrait être validé par le Conseil communal des cinq communes de Lausanne-district, étant entendu que la convention actuelle deviendrait caduque.

Il reste à demander au canton s'il y a nécessité d'établir une convention concernant la phase transitoire ou simplement un avenant à la convention actuelle.

SECURITE SOCIALE

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Dans le cadre des travaux de transformation de la Maison palinzarde et de la Maison de commune qui ont été effectués dans le courant de l'été 2008, la modification de la répartition des volumes intérieurs, a nécessité le déménagement du bureau de l'antenne sociale d'Epalinges du 2^{ème} étage de la Maison palinzarde, au rez-de chaussée du même bâtiment. Les locaux actuels seront occupés par le service de la Bourse communale.

Dès lors, une nouvelle convention a été passée avec la RAS, fixant à CHF 8'775.- le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un montant forfaitaire annuel de CHF 400.- pour l'utilisation du réseau informatique interne communal; un forfait de CHF 600.- pour la consommation électrique; frais de conciergerie CHF 1'100.- (inclus produits de nettoyage) et CHF 300.- pour les frais de téléphone.

REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2010, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 9'661'746.- (CHF 9'044'980.- en 2009), montant duquel il faut déduire CHF 832'958.- (CHF 224'054.- en 2009), représentant le solde en faveur de la commune d'Epalinges sur les comptes 2009. Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2011.

ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 125'470.- (CHF 126'330.- en 2009), soit CHF 15.37 par habitant (CHF 15.89 en 2009), ce qui représente une baisse de 3.27 % par rapport à 2009.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.7 % en décembre 2009 à 5,3 % en novembre 2010, à fin décembre il est monté à 5,6 %. Ce chiffre devrait se stabiliser, voire éventuellement baisser en 2011, vu la légère reprise économique prévue. A fin 2010, Epalinges comptait 221 demandeurs d'emploi, dont 174 chômeurs, soit un taux de chômage de 4,4 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

L'association d'accueil de l'enfance d'Epalinges (AAEE) est issue de la fusion des associations de La Pépinière, de La Ribambelle et de La Trottinette. Son but est l'exploitation de centres d'accueil de l'enfance et de l'adolescence.

L'AAEE comprend quatre structures d'accueil pour la petite enfance de conception un peu différente : La Pépinière; La Ribambelle; La Trottinette (laquelle s'est vue dotée d'un second espace, nommé "Trottinette II") et La Courte-Echelle (laquelle s'est également vue dotée, en 2009, d'un second espace, nommé « La Courte-Echelle II »).

A l'instar de 2008 et 2009, la participation communale 2010 au fonctionnement de l'association s'est élevée à CHF 535'000.-, sans compter la mise à disposition gratuite de certains locaux, et malgré l'augmentation du nombre de places.

Au 31 octobre 2010, le réseau d'Epalinges disposait de places d'accueil selon la répartition suivante :

Nombre de places autorisées, selon autorisation d'exploitation du SPJ

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN ¹ (moyens)	CIN/CYP ² (écoliers)	Total
Pépinère	10	10	20		40
Ribambelle		8	12		20
Trottinette				36	36
Courte-Echelle				68	68
TOTAL	10	18	32	104	164

Taux d'occupation des différentes structures au 31 décembre 2010

Lieu d'accueil	Taux (en%)
Pépinère	95
Ribambelle	88
Trottinette	119
Courte-Echelle	78

Au 31 décembre 2010, 104 enfants (contre 82 en 2009), âgés de 0 à 9 ans, étaient pris en charge par les 24 accueillantes en milieu familial (16 en 2009). Au total, ce sont donc 442 enfants qui bénéficient des prestations offertes par le Réseau.

Par son courrier du 21 septembre 2010, adressé à la Municipalité, la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a accusé réception de la Charte fondatrice du Réseau d'accueil des enfants d'Epalinges et considère qu'avec cet acte le Réseau répond aux exigences de reconnaissance mentionnées dans sa décision du 10 décembre 2008. L'ensemble des conditions de reconnaissance sont désormais levées.

ASSOCIATIONS

Epalinges fait partie de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Couronne lausannoise) qui est chapeautée par l'OMSV (organisme médico-social vaudois). Cette association a pour but de prendre des mesures de type préventif, curatif, de réadaptation et d'aide à la famille en faveur de toute personne momentanément ou durablement dépendante. Elle contribue ainsi à permettre à ces personnes de poursuivre leur existence à domicile.

La contribution 2010 de la commune à l'OMSV s'est élevée à CHF 736'302.60, contre CHF 659'601.- en 2009. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels. Par rapport à 2009, l'augmentation correspond à CHF 5.90.- par habitant pour le financement de la hausse d'activités et CHF 1.30 par habitant pour le financement des effets salariaux.

Quant à la participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, il est rappelé ici que cette dernière fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

En novembre 2010, la Municipalité a signé un partenariat avec la Fondation Pro Juventute pour la distribution d'une brochure intitulée "Messages aux parents" (13 brochures durant les 12 premiers mois de l'enfant), destinée aux parents d'un premier enfant (primipares). Dite brochure soutient et accompagne les parents de la naissance au premier jour d'école de leur enfant. Cette collaboration est réglée via une Convention.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2010 et en donne décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

(LS)

Le Secrétaire :

Alexandre Good